



**Conseils de mise en œuvre de la
Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires**

Mai 2023

Table des matières

Introduction et portée	3
Objectif 1 : Participation des collectivités et du public et respect des droits des peuples autochtones	5
Objectif 2 : Santé et bien-être humains	6
Objectif 3 : Protection et conservation de la biodiversité	6
Objectif 4 : Intendance des ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols	7
Objectif 5 : Santé et vitalité des forêts et arbres urbains et communautaires	8
Objectif 6 : Sites d'intérêt particulier, y compris les espaces naturels	9
Objectif 7 : Gestion climato-intelligente	9
Objectif 8 : Planification des forêts urbaines et communautaires	10
Objectif 9 : Gestion et entretien des forêts et arbres urbains et communautaires	11
Objectif 10 : Préparation, intervention et rétablissement relativement aux catastrophes naturelles	12
Objectif 11 : Renforcement des capacités	13
Objectif 12 : Utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires	14
Objectif 13 : Communications	15
Objectif 14 : Recherche, science et technologie	15
Objectif 15 : Conformité avec les lois et règlements	16
Objectif 16 : Présentation de rapports	17
Glossaire	38

Conseils de mise en œuvre de la Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires

Introduction et portée

Le présent document d'orientation a pour but d'aider les organisations à interpréter et à mettre en œuvre les dispositions actuelles ou nouvelles de la Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires de la SFI. Il donne de l'information supplémentaire qui peut aider les organisations à prendre des décisions de gestion pour répondre à la Norme. La SFI cherche constamment des façons d'améliorer le caractère pratique de son travail et, par conséquent, le document pourra être mis à jour au fil du temps. Le document est de nature informative, et les conseils qu'il contient ne devraient pas être considérés comme normatifs.

La Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires soutient les forêts urbaines et communautaires durables en s'appuyant sur 16 objectifs. Elle s'adresse aux organisations qui possèdent ou gèrent des forêts urbaines et communautaires, ou qui ont la responsabilité de telles forêts. Ces organisations font partie de différentes composantes du secteur des forêts urbaines et communautaires, soit les organisations gouvernementales (c.-à-d. les municipalités, les comtés, les États et les provinces) ou non gouvernementales, les peuples autochtones, les groupes communautaires, les organismes de soins de santé, les organismes éducatifs et les entreprises. La Norme repose sur cinq **PRINCIPES DIRECTEURS** :

- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont essentiels au bien-être, à la santé, à la résilience et la durabilité des collectivités.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont tributaires de la compréhension, de la conscientisation, de l'appréciation et de l'engagement de la population pour prospérer dans les collectivités*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires et leurs bienfaits devraient être accessibles et à la disposition de tous.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires exigent une planification, des soins et une gestion appropriés pour optimiser les bienfaits et réduire les risques.*
- *Les forêts et les arbres urbains et communautaires sont des solutions fondées sur la nature à des problèmes pressants et pour l'infrastructure verte essentielle.*

Objectif 1 : Participation des collectivités et du public et respect des droits des peuples autochtones

Renforcer la collectivité, stimuler les économies locales, élargir la participation du public, respecter les différentes perspectives, faciliter la participation des Autochtones et assurer à tous un accès équitable aux nombreux bienfaits des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 1.1** : L'organisation sollicite et encourage activement la participation du public.

Orientation :

L'organisation devrait reconnaître les gens du milieu qui sont les défenseurs de la forêt urbaine, de ses ressources et de ses bienfaits.

Local Enhancement & Appreciation of Forests (LEAF) : [Urban Forest Champion](#)

Arbres Canada : [Prix de distinction Royal-Galipeau, Bourse d'études en foresterie urbaine, Prix Jeune bénévole en foresterie urbaine, Prix d'éducation publique et Prix Eterne](#)

Society of Municipal Arborists : [Annual Awards](#)

International Society of Arboriculture (ISA) : [Member Recognition](#)

L'organisation devrait travailler avec des partenaires intersectoriels pour créer des programmes éducatifs, des politiques, des incitatifs et des mesures réglementaires visant à accroître la résilience sociale et écologique au moyen de solutions fondées sur les arbres et la nature.

Project Learning Tree : [Resources](#)

Apprendre par les arbres Canada : [Ressources](#)

L'organisation devrait démontrer que ses objectifs de foresterie urbaine reconnaissent les efforts de justice sociale et environnementale, les initiatives de développement économique, éducatif et culturel ainsi que les efforts en matière de transport actif.

Vibrant Cities Lab : [Social, Economic, and Environmental Benefits of Urban Forests.](#)

L'organisation pourrait promouvoir la production alimentaire et les stratégies d'entrepreneuriat vert afin d'accroître la résilience sociale.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : [Building Resilience to Enhance Food Security and Nutrition in the Near East and North Africa \(FSN\)](#)

- **Indicateur 1.1.1** : L'organisation trouve des occasions et des événements qui permettent au public de soutenir les arbres et de les célébrer.

Orientation :

L'organisation pourrait participer au programme Tree City USA de l'Arbor Day Foundation, au programme Tree Cities of the World de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Arbor Day Foundation ou des programmes affiliés.

L'organisation pourrait célébrer la Journée nationale de l'arbre ou inclure les forêts et les arbres urbains aux célébrations du Jour de la Terre.

Arbres Canada : [Journée nationale de l'arbre](#)

Arbor Day Foundation : [Celebration Ideas](#)

- **Indicateur 1.1.2** : L'organisation peut compter sur un ensemble de parties intéressées qui participe activement à la gestion des arbres communautaires.

Orientation :

L'organisation pourrait soutenir un « conseil de l'arbre ». [Arbor Day Foundation \(Tree City USA Bulletin\) : How to Grow a Great Tree Board](#)

City of Trees Challenge : [Boise Tree Captains](#)

- **Mesure de performance 1.2** : L'organisation respecte les différentes perspectives.
 - **Indicateur 1.2.1** : L'organisation sollicite et obtient la participation de communautés ayant différents contextes culturels et socioéconomiques.

Orientation :

Vibrant Cities Lab Toolkit : [Build a Stakeholder Coalition](#)

PolicyLink : [Community Engagement Guide for Sustainable Communities](#)

- **Indicateur 1.2.2** : L'organisation intègre les valeurs, les expériences et les perspectives de différentes communautés dans la planification, la gestion et les possibilités éducatives.

Orientation :

L'organisation pourrait tenir des conversations, réunir des groupes de discussion ou interroger différentes populations au sujet des forêts et des arbres urbains.

Université du Texas à Austin : [Diversity Planning Tools for Diversity and Inclusion Committees](#)

- **Indicateur 1.2.3** : L'organisation fait preuve de compétence culturelle à l'égard des différentes communautés.

Orientation :

L'organisation devrait faciliter l'accès à la formation culturelle et scolaire des employés et des bénévoles.

- **Mesure de performance 1.3** : L'organisation intègre les connaissances et les perspectives des peuples autochtones.

Orientation :

L'organisation pourrait avoir des projets qui élargissent l'accès à la terre et à l'eau pour se guérir, célébrer, apprendre et se développer.

Indigenous Corporate Training : [First Nations' Relationship to the Land](#)

[We All Go Back to the Land: The Who, Why, and How of Land Acknowledgements](#), de Suzanna Keeptwo.

- o **Indicateur 1.3.1** : L'organisation offre aux peuples autochtones de véritables occasions de participer à la prise de décisions, au moyen de processus qui respectent leurs institutions représentatives et reposent sur des protocoles appropriés.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Traités et ententes](#)

Agence des États-Unis pour le développement international : [Indigenous Peoples](#)

Sault College et Project Learning Tree Canada : [Building Respectful Forest-Focused Relationships with Indigenous Peoples](#)

- o **Indicateur 1.3.2** : L'organisation communique avec les peuples autochtones d'une manière qui lui permet :
 - de comprendre et de respecter les connaissances forestières traditionnelles;
 - de connaître et de protéger les sites d'importance spirituelle, historique ou culturelle;
 - de tenir compte de l'utilisation de produits forestiers non ligneux d'intérêt;
 - de répondre aux demandes de renseignements et aux préoccupations qu'elle reçoit.

Orientation :

Gouvernement de la Colombie-Britannique : [Indigenous Engagement](#)

Gouvernement du Canada : [Consultations des Autochtones](#)

- **Mesure de performance 1.4** : L'organisation assure un accès équitable aux forêts urbaines et communautaires, aux arbres et à leurs bienfaits.

Orientation :

Ville de Philadelphie (programme TreePhilly) : [Environmental Justice Report Towards Equity in Philadelphia Urban Forestry](#)

Université de la Colombie-Britannique (UBC Sustainability) : [Not All Green Space is Created Equal – or Equally Accessible to All](#)

- o **Indicateur 1.4.1** : L'organisation démontre que le programme accorde la priorité à l'accès équitable aux arbres pour toutes les parties intéressées.

Orientation :

L'organisation devrait quantifier le couvert arboré dans différentes collectivités. Elle pourrait se servir d'un outil comme l'indice de répartition équitable des arbres ([treeequityscore.org](#)) d'American Forest pour analyser et guider sa gestion de l'équité en matière de forêts urbaines.

Arbres Canada : [Un accès équitable aux arbres](#)

Nature Canada Tree Equity: [Canada's Urban Forests Bringing the Canopy to All](#)

- **Indicateur 1.4.2** : L'organisation se sert d'un paramètre pour quantifier l'équité d'accès aux forêts urbaines et communautaires, aux espaces verts et aux bienfaits qui leur sont associés.

Orientation :

Trust for Public Land : [How Does Your City's ParkScore® Rating Stack Up?](#)

Ville de Seattle (Trees for Seattle) : [Tree Walks](#)

Objectif 2 : Santé et bien-être humains

Promouvoir la santé et le bien-être humains et publics grâce à une gestion et à une répartition équitables des bienfaits des arbres et des forêts et à un accès juste, sûr et équitable aux espaces verts et à des possibilités de loisirs axées sur la nature.

Orientation :

Le lien entre les forêts urbaines, les arbres et la santé humaine continues de se renforcer. Une organisation devrait utiliser des ressources telles que Vibrant Cities Lab's [Urban Forestry Toolkit](#) or the Southern Group of State Foresters' [Healthy Trees, Healthy Lives](#) pour baliser leur programme.

- **Mesure de performance 2.1** : L'organisation prend en compte la santé et le bien-être humains dans les activités d'évaluation, de planification et de gestion.
 - **Indicateur 2.1.1** : L'organisation détermine la façon d'aborder la santé et le bien-être humains dans les évaluations des ressources et les stratégies concernant les forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

L'organisation pourrait inclure des cartes des îlots de chaleur et des données relatives à la santé publique à ses évaluations et ses études de gestion (p. ex. [Urban Heat Island Management Study](#)).

Service des forêts des États-Unis : [Climate adaptation actions for urban forests and human health](#)

International Union of Forest Research Organizations : [Expert Panel on Forests and Human Health 2023](#)

ePapers Repository : [First Steps in Air Quality for Built Environment Practitioners](#)

- **Indicateur 2.1.2** : L'organisation démontre la façon dont la santé et le bien-être humains entrent en ligne de compte dans les décisions de gestion des forêts et des arbres.

Orientation :

One Tree Planted : [18 Health Benefits of Trees and Forests](#)

The Nature Conservancy : [6 Ways Trees Benefit People](#)

The Southern Group of State Foresters : [Healthy Trees, Healthy Lives](#)

- **Mesure de performance 2.2** : L'organisation fait connaître les bienfaits des forêts et des arbres sur la santé humaine.
 - **Indicateur 2.2.1** : L'organisation se sert de différents moyens pour faire connaître au public et aux auditoires internes le lien entre la santé et le bien-être humains et les forêts et les arbres.

Orientation :

NatureQuant : [Nature Score](#)

Organisation mondiale de la santé : [Urban Green Spaces: a brief for action](#)

Agence européenne pour l'environnement : [Who benefits from nature in cities? Social inequalities in access to urban green and blue spaces across Europe](#)

American Forests : [Tree Equity Score](#)

- **Mesure de performance 2.3** : L'organisation a un ou plusieurs systèmes visant à prendre en compte les forêts urbaines ou communautaires dans les considérations relatives aux loisirs, au navettage et aux déplacements.
 - **Indicateur 2.3.1** : L'organisation a des parcs ou des espaces verts accessibles et accueillants.

Orientation :

- KITE Research Institute : [Accessible Parks Canada: Making National Parks in Canada Accessible](#)
- Forest Research : [Access and Accessibility](#)
- Digital Commons @ Loyola Marymount University : [Urban Green Space Availability, Accessibility and Attractiveness, and the Delivery of Ecosystem Services](#)

- **Indicateur 2.3.2** : L'organisation a et met en œuvre des stratégies pour assurer un accès équitable aux parcs et aux espaces verts et une utilisation équitable de ceux-ci.

Orientation :

[Improving access to greenspace: A new review for 2020](#)

- **Indicateur 2.3.3** : L'organisation intègre les forêts et les arbres urbains ou communautaires dans ses stratégies relatives aux déplacements et au navettage.

Orientation :

L'organisation pourrait se servir d'un document comme [Vibrant Cities Lab: Transportation](#) pour améliorer le lien entre sa forêts urbaine et les transports.

Ville de Grand Rapids : [Green Grand Rapids Plan](#)

Objectif 3 : Protection et conservation de la biodiversité

Protéger, conserver et améliorer la biodiversité grâce à la foresterie urbaine et communautaire, y compris les espèces menacées ou en voie d'extinction, les habitats fauniques, les arbres, les forêts et les écosystèmes connexes.

Orientation :

TreeNet : [SA Urban Forest Biodiversity Program: Conservation Opportunities And Dilemmas In Urban And Peri-urban Areas](#)

- **Mesure de performance 3.1** : L'organisation intègre la conservation de la biodiversité à l'échelle des forêts urbaines et communautaires, des parcs urbains et des arbres de rue.
 - **Indicateur 3.1.1** : L'organisation élabore des critères et met en œuvre des pratiques suivant la meilleure information scientifique régionale pour maintenir les éléments des habitats fauniques à l'échelle des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Les éléments des habitats fauniques peuvent comprendre des chicots, des souches, des arbres semenciers, des débris ligneux et des arbres pouvant servir de repaire ou convenir à la nidification.

Semantic Scholar : [Promoting and preserving biodiversity in the urban forest](#)

Université de Californie à Davis : [Forest & Rangeland Indicators](#)

- **Indicateur 3.1.2** : L'organisation travaille indépendamment ou en collaboration à soutenir une diversité d'arbres ou de peuplements indigènes, y compris une diversité de classes d'âge ou de taille, qui améliore la biodiversité à l'échelle urbaine ou communautaire.

Orientation :

L'organisation pourrait faire état de la diversité des types et des classes d'âge et de taille des peuplements à l'échelle de chaque propriété ou de chaque forêt urbaine ou communautaire, dans la mesure où des données crédibles sont disponibles à cette échelle.

- **Indicateur 3.1.3** : L'organisation participe aux activités de planification de la conservation de la biodiversité et d'établissement des priorités de l'État, de la province ou du territoire ou de la région et en intègre les résultats à la gestion des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Islands Trust : [Conservation Planning](#)

Gouvernement de l'Ontario : [Planification des parcs provinciaux et des réserves de conservation](#)

National Association of State Foresters : [Forest Action Plans](#)

- **Indicateur 3.1.4** : L'organisation participe à des programmes et mène des activités visant à limiter l'introduction, la propagation et l'impact des plantes et animaux exotiques envahissants qui menacent directement ou qui sont susceptibles de menacer les populations végétales ou animales indigènes.

Orientation :

Département de l'intérieur des États-Unis : [Invasive Species Control](#)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario : section [Programmes](#) du site Web du Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'Ontario

We Conserve PA : [Invasive Species Management Program : Conservation Tools](#)

- **Mesure de performance 3.2** : L'organisation protège les espèces menacées ou en voie d'extinction, les forêts à valeur de conservation exceptionnelle, les vieilles forêts et les vieux arbres.

- **Indicateur 3.2.1** : L'organisation protège les espèces menacées ou en voie d'extinction.

Orientation :

International Institute for Sustainable Development : [Protecting Endangered Species](#)

Endangered Species Coalition : [15 Ways to Help Protect Endangered Species](#)

- **Indicateur 3.2.2** : L'organisation localise et protège les sites connus d'occurrences viables d'espèces ou de communautés végétales, fongiques ou animales vulnérables ou en voie d'extinction.

Orientation :

L'organisation pourrait, seule ou en collaboration avec d'autres parties intéressées, créer des plans de protection et prévoir la gestion ou l'utilisation de servitudes de conservation, l'achat ou l'échange de

terres ou d'autres stratégies de conservation par elle-même ou en collaboration avec d'autres parties intéressées.

Society for Ecological Restoration : [Certified Ecological Restoration Practitioner \(CERP\) Program](#)

- **Indicateur 3.2.3** : L'organisation soutient des plans ou programmes de conservation des vieilles forêts et des vieux arbres et y participe, s'il y a lieu.

Orientation :

[Old Growth Urban Forests](#), de Robert E. Loeb

Nature Trust British Columbia : [The Importance of Old Growth Forests](#)

Service des forêts des États-Unis : [Old Growth Forests](#)

[Old-Growth Forest Network](#)

- **Mesure de performance 3.3** : L'organisation gère les *habitats fauniques* et contribue à la conservation de la biodiversité.

Orientation :

L'organisation pourrait tirer parti de programmes pertinents, comme celui de la [norme de certification en conservation](#) du Wildlife Habitat Council, pour démontrer ses efforts de conservation.

- **Indicateur 3.3.1** : L'organisation recueille des renseignements sur les forêts à valeur de conservation exceptionnelle ou d'autres données liées à la biodiversité dans le cadre de ses programmes d'inventaire forestier ou de cartographie ou de sa participation à des programmes externes.

Orientation :

L'organisation pourrait tirer parti de programmes comme celui de [NatureServe](#), des programmes des États ou des provinces en matière de patrimoine ou d'autres systèmes crédibles. Une participation à ceux-ci peut comprendre la mise à disposition de données scientifiques non confidentielles, de temps de personnel, un soutien en nature ou un soutien financier direct.

- **Indicateur 3.3.2** : L'organisation met en œuvre des stratégies pour intégrer les résultats de la recherche et les applications sur le terrain de la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes dans les décisions de gestion des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Nature Communications : [Strategically growing the urban forest will improve our world](#)

Objectif 4 : Intendance des ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols

Considérer l'impact des forêts urbaines et communautaires et du programme de l'organisation sur les ressources naturelles, y compris l'air, l'eau et les sols.

- **Mesure de performance 4.1** : L'organisation atteint ou dépasse les exigences de tous les textes législatifs applicables en matière de qualité de l'eau et de l'air et des *meilleures pratiques de gestion* dans le cadre de programmes de qualité de l'eau et de l'air approuvés par les gouvernements.

Orientation :

Sustainable Infrastructure Society : [Best Management Practices](#)

- **Indicateur 4.1.1** : L'organisation met en œuvre les meilleures pratiques de gestion de la qualité de l'eau et de l'air durant toutes les phases de ses activités de gestion.

Orientation :

Agence de protection de l'environnement des États-Unis : [Water Management Plans and Best Practices at EPA](#)

Gouvernement de l'Ontario : [Best Management Practices: Water Management](#)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis : [Managing Air Quality - Control Strategies to Achieve Air Pollution Reduction](#)

- **Indicateur 4.1.2** : L'organisation surveille la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion visant à protéger l'air, l'eau et les sols.

Orientation :

- Université du Wyoming : [BMP Monitoring Guide for Stream Systems](#)
- Service des forêts des États-Unis : [Soil and Water: Best Management Practices Monitoring](#)

- **Mesure de performance 4.2** : L'organisation met en œuvre des mesures de protection de l'eau, des terres humides et des milieux riverains lors de l'aménagement d'une forêt urbaine ou communautaire.

Orientation :

L'organisation devrait prendre en compte le type de sol, le relief, la végétation, la fonction écologique, le système de récolte, les meilleures pratiques de gestion et les lignes directrices gouvernementales et les autres facteurs pertinents.

Plans portant sur les événements pluvieux, afin de maintenir la qualité de l'eau (p. ex. des systèmes d'inventaire de la forêt urbaine, des suivis des événements pluvieux, la définition des conditions de fonctionnement acceptables).

Gouvernement de la Colombie-Britannique : [Riparian Areas Protection Regulation \(RAPR\)](#)

L'organisation pourrait utiliser les cartes des rivières, des cours d'eau, des lacs, des terres humides et des autres masses d'eau mentionnées dans les meilleures pratiques de gestion gouvernementales et, s'il y a lieu, les repérer sur le terrain.

Gouvernement du Canada : [Sources d'eau : les terres humides](#)

- **Indicateur 4.2.1** : L'organisation recourt à des stratégies pour gérer efficacement les rivières, les cours d'eau, les lacs, les terres humides, les bassins versants, les autres masses d'eau et les milieux riverains afin de protéger, de préserver, de conserver, de maintenir, de restaurer ou d'améliorer leurs fonctions naturelles.

Orientation :

Gouvernement de l'Ontario : [Lignes directrices pour la construction de chemins d'accès et de traverses de cours d'eau](#) (en anglais)

- **Indicateur 4.2.2** : L'organisation documente et met en œuvre des stratégies de gestion et de protection des rivières, des cours d'eau, des lacs, des terres humides, des autres masses d'eau et des milieux riverains ainsi que des stratégies de gestion des eaux pluviales.

Orientation :

Land Trust Alliance, Conservation in a Changing Climate : [Manage Rivers, Lakes, and Other Freshwater Ecosystems for Climate Change](#)

Colorado Riparian Association : [Riparian Areas: Functions and Strategies for Management](#)

- **Mesure de performance 4.3** : L'organisation met en œuvre une stratégie pour protéger la qualité des sols ainsi que leur quantité et leur santé lors des activités de gestion des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Gouvernement de l'Ontario, Forest Indicators Protecting Forest : [Natural Resources](#)

- **Indicateur 4.3.1** : L'organisation spécifie les volumes et la qualité des sols appropriés aux sites et aux espèces lors de la plantation et de la croissance des arbres.

Orientation :

[Up By Roots](#), de J. Urban, FASLA

Gouvernement du Canada : [Les sols du Canada](#)

Commission géologique des États-Unis : [Soil properties dataset in the United States](#)

- **Indicateur 4.3.2** : L'organisation met en œuvre les meilleures pratiques de gestion pour protéger les sols de la dégradation ou pour restaurer les sols dégradés.

Orientation :

L'organisation pourrait adopter et intégrer à son programme la plus récente édition de [Best Management Practices - Soil Management for Urban Trees](#), de B. C. Scharenbroch et E. T. Smiley.

Série « Soil Management Programs » de Bartlett Tree Experts : [Enhancing Your Landscape With Science and Know How](#)

L'organisation devrait mettre en œuvre un programme d'amélioration continue des sols qui fait appel au recyclage de la matière organique naturelle ou ajoutée au sol et à l'analyse du sol avant la fertilisation et la modification.

L'organisation devrait réduire au minimum les effets négatifs du compactage des sols en recourant à des mesures de protection lors de travaux de construction, à des solutions techniques ou à des sols structuraux.

Bartlett Tree Experts : [Soil for Urban Tree Planting](#)

Objectif 5 : Santé et vitalité des forêts et des arbres urbains et communautaires

Assurer la viabilité à long terme des forêts urbaines et communautaires, en maximisant leur santé, leur longévité, leur diversité, leur résilience et leur dimension afin d'optimiser les bienfaits et la disponibilité et l'utilisation des ressources.

- **Mesure de performance 5.1** : L'organisation recourt à une gestion intégrée des végétaux durant les opérations.

Orientation :

L'organisation pourrait mettre en œuvre une stratégie de gestion axée sur les plantes pour favoriser la santé et la vitalité. Ressource : Université de l'État de Washington : [Using IPM in the Landscape](#) .

- **Indicateur 5.1.1** : L'organisation met en œuvre des stratégies holistiques qui tiennent compte des besoins des arbres et des plantes, notamment l'espacement, l'irrigation, la lutte antiparasitaire et la fertilisation.

Orientation :

The Davey Tree Company : [What Do Trees Need to Be Healthy?](#)

Bartlett Tree Experts : [Long Live Your Landscape Trees](#)

Bartlett Tree Experts : [MoniTor-Rx Integrated Pest Management](#)

- **Indicateur 5.1.2** : L'organisation recourt aux options de gestion intégrée, s'il y a lieu, notamment le brûlage dirigé, la rotation des pâturages et la régénération naturelle, pour améliorer la santé de la forêt et sa vitalité.

Orientation :

British Columbia Fire Smart : [Cultural Burning & Prescribed Fire BC](#)

- **Mesure de performance 5.2** : L'organisation a élaboré des stratégies pour guider la plantation et l'établissement afin d'améliorer la santé et la vitalité des forêts urbaines.

- **Indicateur 5.2.1** : L'organisation voit à ce que les espèces d'arbres et les arbres individuels soient bien adaptés aux conditions de croissance locales et au climat et qu'ils représentent différentes espèces, mais non des espèces envahissantes ou autrement destructrices.

Orientation :

Arbor Day Foundation (Tree City USA Bulletin) : [Let's Diversify Community Forests](#)

ISA (Trees are Good) : [Choosing the Right Tree](#)

- **Indicateur 5.2.2** : L'organisation choisit des sites de plantation qui soutiennent la croissance et le rendement des arbres.

Orientation :

Arbor Day Foundation (Tree City USA Bulletin) : [Make Room for Trees](#)

Service des forêts des États-Unis : [Urban and Community Forest Program Site Selection for Tree Planting within a State Improvement Plan](#)

Hydro-Québec : [Outil Choisir le bon arbre ou arbuste](#)

- **Indicateur 5.2.3** : L'organisation mène un programme de surveillance préventive et périodique de la santé des arbres pour évaluer le stress des arbres et leur survie.

Orientation :

Ecological Research Institute : [Monitoring and Managing Ash \(MaMA\)](#)

- **Mesure de performance 5.3** : L'organisation facilite la coexistence des arbres et du cadre bâti.

Orientation :

L'organisation pourrait adopter et mettre en œuvre la plus récente édition de [Best Management Practices – Integrated Vegetation Management](#), de R. H. Miller.

Trees & Design Action Group : [Arbres en milieu urbain](#)

- **Indicateur 5.3.1** : L'organisation voit à ce que les activités de planification et d'entretien des forêts urbaines ou communautaires tiennent compte du cadre bâti et des besoins des arbres.

Orientation :

L'organisation devrait avoir un processus pour élaguer ou enlever les arbres, si nécessaire, afin de réduire au minimum les conflits avec l'infrastructure et les lignes de vue critiques.

- **Indicateur 5.3.2** : L'organisation modifie ou élimine le cadre bâti, lorsque faire se peut, afin de réduire les conflits et améliorer la santé de la forêt et des arbres.

Orientation :

Conseil de la foresterie urbaine de Floride (The Council Quarterly) : [Reducing Conflicts Between Urban Infrastructure and Trees](#)

Vibrant Cities Lab : [Engineered Systems](#)

- **Mesure de performance 5.4** : L'organisation protège les forêts et les arbres urbains et communautaires contre les agents dommageables.
 - **Indicateur 5.4.1** : L'organisation met en œuvre une stratégie visant à surveiller les agents dommageables et les espèces envahissantes, à prévenir les dommages et à atténuer ceux-ci de manière appropriée.

Orientation :

Emerald Ash Borer Network : [EAB Preparedness / Response Plans](#)

- **Indicateur 5.4.2** : L'organisation établit des politiques ou procédures visant à atténuer les dommages causés par les activités humaines.

Orientation :

Arbres Canada : [Protection des arbres pendant la construction / Les arbres et les fondations d'un bâtiment](#)

SIA (TreesAreGood) : [Why Topping Hurts Trees](#)

Arbor Day Foundation (Tree City USA Bulletin) : [A Systematic Approach to Building With Trees](#)

Arbor Day Foundation (Tree City USA Bulletin) : [Let's Stop Salt Damage](#)

Objectif 6 : Sites d'intérêt particulier, y compris les espaces naturels

Gérer les terres d'importance géologique, culturelle, économique ou écologique d'une manière qui tient compte de leurs qualités uniques.

- **Mesure de performance 6.1** : L'organisation établit des lignes directrices appropriées pour la protection et la conservation des sites d'intérêt particulier et des espaces naturels.
 - **Indicateur 6.1.1** : L'organisation établit et maintient des objectifs de conservation et de gestion reposant sur l'évaluation des terrains ou des sites.

Orientation :

Ville de New York : [Forest Management Goals](#)

- **Mesure de performance 6.2** : L'organisation détermine, évalue et cartographie les sites d'intérêt particulier, les espaces naturels ou les caractéristiques des espaces naturels à l'intérieur de la forêt urbaine ou communautaire.
 - **Indicateur 6.2.1** : L'organisation utilise un système de gestion des données pour déterminer, cartographier, planifier et gérer les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier.

Orientation :

L'organisation devrait consulter les professionnels appropriés, les gestionnaires des ressources, les Premières Nations et les autres parties intéressées afin de relever les sites d'intérêt particulier, les espaces naturels et les caractéristiques des espaces naturels. Les sites d'intérêt particulier et les caractéristiques des espaces naturels devraient être relevés et cartographiés; ils devraient comprendre :

- les écosystèmes rares ou menacés;
- les cours d'eau et leurs milieux riverains soutenant des espèces aquatiques indigènes;
- les sites connus comme étant essentiels aux fonctions vitales de la faune indigène ou endémique, y compris les aires de nidification importantes (p. ex. les héronnières), les tanières (pour les ours) et les autres habitats spéciaux;
- les sites connus d'importance archéologique ou culturelle pour les Premières nations ou les communautés autochtones;
- les caractéristiques naturelles reconnues comme étant d'importance historique ou devant être protégées au moyen d'une ordonnance ou d'un règlement régional ou local, y compris des arbres isolés, des bouquets d'arbres peuplements et des sources artésiennes;
- les terrains pouvant servir de corridors ou de liens pour les déplacements de la faune entre des espaces naturels;
- les formes de relief rares ou inhabituelles créés par les processus géomorphologiques.

- **Mesure de performance 6.3** : L'organisation suit des stratégies pour gérer efficacement les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier afin de protéger, de préserver, de conserver, de maintenir, de restaurer ou d'améliorer leur fonction naturelle.

Orientation :

L'organisation devrait monitor performance selon les lignes directrices de protection, de préservation et de conservation.

L'organisation devrait aborder des questions comme :

- les espèces envahissantes;
- les liens écologiques;
- les sites d'importance archéologique, historique ou culturelle;

- l'accès aux activités récréatives;
- la flore et la faune en péril;
- la flore et la faune indigène qui est endémique dans les espaces naturels aménagés.

L'organisation devrait gérer l'accès (des personnes, des véhicules et des chiens) aux espaces naturels et aux sites d'intérêt particulier afin d'aider à la protection et à la préservation. Les efforts peuvent comprendre :

- des barrières physiques;
- de la signalisation;
- l'application des règlements par le personnel sur place;
- l'affichage d'information réglementaire dans un site Web, dans les réseaux sociaux, dans des documents imprimés ou par d'autres moyens électroniques.

L'organisation pourrait s'inspirer de documents comme les suivants :

- Ville de Surrey : [Natural Areas Management Plan](#).
- Ville de Toronto : [Environmentally Significant Areas](#)
- [Plan directeur du parc urbain national de la Rouge 2019](#).

- **Indicateur 6.3.1** : L'organisation gère les sites d'intérêt particulier et les espaces naturels d'après les résultats actuels de la recherche scientifique et les meilleures pratiques de gestion.

Orientation :

L'organisation devrait reconnaître que différences régions géographiques font face à des problèmes distincts qui exigent des stratégies de gestion particulières pour protéger et préserver les espaces naturels et les sites d'intérêt particulier, par exemple :

- les feux dans les zones périphériques;
- les zones géologiquement instables;
- les espaces dégradés par les espèces envahissantes.

Exemple :

Ville de Surrey (Colombie-Britannique) : [Fire Management Strategy](#)

Objectif 7 : Gestion climato-intelligente

Favoriser la résilience face aux changements climatiques et répondre aux préoccupations environnementales et socioéconomiques pressantes à l'aide de stratégies d'adaptation et d'atténuation faisant appel aux arbres.

- **Mesure de performance 7.1:** L'organisation surveille et s'efforce de maximiser les services écosystémiques que procurent les forêts urbaines ou communautaires, comme le piégeage et le stockage du carbone, la réduction du ruissellement des eaux pluviales, la qualité de l'air et l'atténuation des effets d'îlot de chaleur urbain et de la température.

Orientation :

American Forests : [Urban Forests and Ecosystem Services Research](#)

Treasure Valley Canopy Network : [City Forest Credits](#)

ePapers Repository : [First Steps in Air Quality for Built Environment Practitioners](#)

Trees & Design Action Group : [The Canopy](#)

Vibrant Cities Lab : [Climate & Health Action Guide](#)

- **Indicateur 7.1.1** : L'organisation quantifie les services écosystémiques, les apports économiques et les avantages d'ordre esthétique, et en fait le suivi.

Orientation :

- My City's Trees : [Bringing the Nation's Forest Census to Urban Areas](#)
- i-Tree : [Tree Canopy Assessment Tools](#)

- **Indicateur 7.1.2** : L'organisation fait des efforts de planification et de gestion des arbres pour maximiser les services écosystémiques.

Orientation :

City Forest Credits : [Tree Planting Protocol](#)

Gouvernement du Canada : [Outils et ressources pour les îlots de chaleur urbains](#)

Treasure Valley Canopy Network : [Shade Tree Project](#)

- **Indicateur 7.1.3** : L'organisation encourage le recours aux arbres et à l'infrastructure verte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le ruissellement des eaux pluviales et les inondations, tout en maximisant le stockage de carbone.

Orientation :

- Ville de San Antonio : [Green Shade Program](#)
- Arbor Day Foundation (Community Canopy) : [By planting trees, you can save up to 20% on your summer energy bills and clean the air & water in your community](#)
- Union européenne : [Green infrastructure](#)
- Cities Forum : [Superblock \(Superilla\) Barcelona – a city redefined](#)
- Vibrant Cities Lab : [Climate & Health Action Guide](#)

- **Mesure de performance 7.2** : L'organisation surveille l'empreinte carbone de ses opérations de foresterie urbaine et communautaire et prend des mesures pour la réduire.

Orientation :

L'organisation pourrait prévoir une évaluation périodique de base du CO₂ ou des gaz à effet de serre (GES) pour les opérations de foresterie urbaine.

Ville d'Eugene (Oregon) : [A Community Climate and Energy Action Plan for Eugene](#)

- **Indicateur 7.2.1** : L'organisation démontre qu'elle se sert de stratégies pour réduire les empreintes carbone et maximiser l'utilisation du bois urbain afin de diminuer les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et d'aider à promouvoir une économie circulaire.

Orientation :

Service des forêts des États-Unis : [Carbon dioxide reduction through urban forestry: guidelines for professional and volunteer tree planters](#)

Urban Tree Alliance : [Wood Chips - Firewood - Lumber Quality Logs](#)

- **Mesure de performance 7.3** : L'organisation évalue périodiquement les vulnérabilités liées aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes dans son territoire de compétence, et travaille à y répondre.
 - **Indicateur 7.3.1** : L'organisation met en œuvre des stratégies pour atténuer les effets des îlots de chaleur urbains et les perturbations écologiques et socioéconomiques causées par les changements climatiques.

Orientation :

Agence de protection de l'environnement des États-Unis : [Reduce Urban Heat Island Effect](#)

Vibrant Cities Lab : [Climate & Health Action Guide](#)

Service des forêts des États-Unis : [Climate adaptation actions for urban forests and human health](#)

- **Indicateur 7.3.2** : L'organisation encourage la préservation des arbres et la plantation d'arbres afin de maximiser la prestation des différents services écosystémiques, en accordant la priorité aux endroits où se trouvent des populations historiquement désavantagées et vulnérables et qui souffrent d'une répartition inéquitable des arbres.

Orientation :

Programme des Nations Unies pour l'environnement : [Tree planting to promote environmental conservation and improve livelihoods in Burkina Faso](#)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : [Tree planting and ecosystem restoration: a crash course](#)

Gouvernement du Canada : [Engagement de 2 milliards d'arbres](#)

Objectif 8 : Planification des forêts urbaines et communautaires

Assurer le soutien et le développement à long terme du programme des ressources forestières urbaines et communautaires grâce à une planification exhaustive et à un établissement stratégique des objectifs.

- **Mesure de performance 8.1** : L'organisation effectue périodiquement des évaluations exhaustives du système de foresterie urbaine et communautaire et exerce une surveillance suffisante qui lui permettent de produire des stratégies de gestion éclairées s'appuyant sur les conditions actuelles de la forêt.
 - **Indicateur 8.1.1** : L'organisation effectue actuellement une évaluation des ressources forestières ou a en main une telle évaluation à jour.

Orientation :

L'organisation devrait avoir au moins une évaluation des ressources forestières à jour comportant une composante géographique. Les types d'évaluation pourraient comprendre :

- le couvert arboré urbain;
- des évaluations de l'équité d'accès aux arbres;
- des inventaires des arbres;
- des enquêtes auprès de la collectivité;
- des évaluations des espaces naturels;
- des entrevues auprès des parties intéressées du milieu.

Exemples d'évaluation :

Ville de Surrey : [Biodiversity Conservation Strategy](#)

i-Tree : [Tree Canopy Assessment Tools](#)

Évaluation du couvert forestier à l'aide de l'outil [Environmental Insights Explorer](#) de Google

- **Indicateur 8.1.2** : L'organisation documente la surveillance du rendement administratif et opérationnel en rapport avec l'étendue, l'état et la répartition du couvert arboré; les services écosystémiques; les coûts opérationnels et le rendement du capital investi; ainsi que les vulnérabilités du système de forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Ville de Portland : [Tree Canopy Monitoring](#)

Service des forêts des États-Unis : [Urban Tree Canopy Assessment: A Community's Path to Understanding and Managing the Urban Forest](#)

Ville de Surrey (section « Sustainability Dashboard » du site Web) : [Ecosystems](#)

- **Mesure de performance 8.2** : L'organisation soutient et rehausse les activités de planification en consultant les parties prenantes pertinentes et intéressées de la collectivité.

Orientation :

Les parties intéressées pourraient comprendre :

- des comités voués aux arbres d'ombrage urbains ou communautaires,
- des comités environnementaux ou organismes semblables,
- des forestiers,
- des organismes municipaux, d'État, provinciaux ou fédéraux,
- des groupes municipaux ou locaux,
- des fournisseurs de services publics,
- des associations professionnelles,
- des organismes de conservation,
- des peuples ou institutions gouvernementales autochtones,
- des groupes communautaires,
- des universités,
- des agences de vulgarisation,
- d'autres groupes pertinents.

- **Indicateur 8.2.1** : L'organisation cherche à obtenir l'avis de groupes consultatifs, de consultants professionnels, de services internes et d'autres parties intéressées de la collectivité pour la conseiller sur l'établissement, la conservation, la protection et l'entretien des forêts et des arbres urbains et communautaires, afin d'assurer l'inclusion et la collaboration.

Orientation :

Vibrant Cities Lab : [Build a Stakeholder Coalition](#)

- **Mesure de performance 8.3** : L'organisation s'est dotée de stratégies de planification exhaustives et interdisciplinaires qui sont intégrées aux autres services et groupes administratifs internes et qui s'accordent avec les intérêts et buts des parties intéressées.

Orientation :

National Library of Medicine : [The "Inter" Within Interdisciplinary Research: Strategies for Building Integration Across Fields](#)

- **Indicateur 8.3.1** : L'organisation a une vision clairement définie qui guide les décisions de planification et de gestion au niveau le plus élevé.

Orientation :

Urban Forest Management Plan Toolkit : [Urban Forest Management Planning](#)

- **Indicateur 8.3.2** : L'organisation a des stratégies qui soutiennent les buts et les cibles opérationnelles du moment et qui sont accessibles au public.

Orientation :

L'organisation devrait avoir un plan directeur, une évaluation générale et un sommaire des politiques pour l'ensemble de la forêt urbaine de la collectivité, appuyés par les conseils de partenaires externes et des services qui ont des incidences sur les arbres. Le plan directeur apporte de la cohérence entre les politiques et les plans de différents services et groupes partenaires. Les plans devraient :

- comprendre un plan d'entretien de la forêt urbaine (ou un ensemble de documents comparable);
- énumérer les mesures à prendre d'après des inventaires ou des évaluations des ressources professionnels et pertinents, et en établir l'ordre de priorité;
- donner de l'information sur le cycle d'entretien des arbres;
- exposer l'aménagement futur des forêts et arbres urbains de l'organisation;
- être à jour et avoir été activement utilisé au cours des cinq dernières années;
- guider les décisions de gestion ou l'affectation des ressources;
- être mis à jour au besoin pour intégrer de l'information nouvelle;
- fixer des objectifs de plantation d'arbres, de couvert arboré ou de densité de peuplement;
- fixer des objectifs d'équité d'accès aux arbres,
- présenter de l'information et fixer des objectifs concernant les budgets et la dotation en personnel;
- formuler des directives pour les opérations courantes;
- présenter des approches préventives pour le suivi et l'évaluation du programme et de la population d'arbres;
- prendre en compte et, s'il y a lieu, intégrer aux efforts de gestion et de planification les arbres de la collectivité appartenant à des tiers ou gérés par des tiers;
- aborder l'utilisation du bois urbain, la santé de la forêt, les sites d'intérêt particulier, les espaces naturels, le climat et la santé humaine, s'il y a lieu.

Objectif 9 : Gestion et entretien des forêts et arbres urbains et communautaires

Assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques lors de l'établissement, de l'entretien et de la gestion des forêts et des arbres.

- **Mesure de performance 9.1 :** L'organisation dispose du pouvoir de gestion et a à son service au moins un professionnel qualifié en matière de ressources pour diriger les activités de gestion et d'entretien des forêts urbaines ou communautaires.

Orientation :

Une organisation municipale pourrait participer au [programme d'accréditation](#) de la Society of Municipal Arborists pour montrer son engagement envers la gestion des forêts municipales.

Ontario Professional Foresters Association : [Urban Forestry](#)

- **Indicateur 9.1.1 :** L'organisation emploie un professionnel possédant la formation (diplôme en foresterie, en foresterie urbaine ou dans une discipline connexe) et l'expertise (p. ex. une accréditation de la Société internationale d'arboriculture, une certification d'État ou un titre professionnel délivré par un organisme certificateur)

requis pour mener et gérer efficacement le programme de foresterie urbaine ou communautaire.

Orientation :

Les études peuvent être attestées par les grades pertinents en foresterie urbaine, en foresterie, en arboriculture ou dans un domaine connexe. L'expertise peut être attestée par le biais de programmes d'accréditation professionnelle, comme les certifications d'arboriculteur, la certification de spécialiste municipal et la qualification pour l'évaluation des risques liés aux arbres de l'International Society of Arboriculture (ISA), une certification ou un permis d'exercer délivré par l'État ou un autre organisme de certification professionnelle agréé.

- **Indicateur 9.1.2 :** L'organisation a officiellement pris en charge, par le biais d'une ordonnance, d'une charte, d'une politique directrice ou d'un accord contractuel, la responsabilité et le pouvoir en ce qui concerne la planification, la gestion, la protection, la préservation et l'entretien des forêts et des arbres urbains ou communautaires et des paysages qu'ils occupent.

Orientation :

Ville de Portland (Oregon) : [Urban Forest Management Plan](#)

Chicago Region Trees Initiative : [CRTI Tree Preservation Ordinance Templates](#)

Ville de Columbus : [Urban Forest Master Plan](#)

Municipalité régionale de Halifax : [Urban Forest Master Plan](#)

- **Mesure de performance 9.2 :** L'organisation adopte et met en œuvre des politiques et des normes en matière de forêts urbaines et communautaires.

Orientation :

L'organisation pourrait adopter des politiques d'aménagement ou d'autres dispositions de contrôle, normes de pratique ou procédures opérationnelles (ordonnances, processus d'examen formel des plans d'implantation, octroi de permis, consignes d'atténuation, incitatifs, etc.) qui protègent efficacement les arbres lors de perturbation des terres et d'activités d'entretien des infrastructures.

- City Green : [The Urban Forest – Planning and Policy](#)
- Ville de Vancouver : [Urban Forest Strategy](#)
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe : [Sustainable Urban and Peri-Urban Forestry: An Integrative and Inclusive Nature-Based Solution for Green Recovery and Sustainable, Healthy and Resilient Cities](#)
- Ville de Québec : [Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine](#)
- Tree Care Industry Association : [ANSI A300](#)

L'organisation pourrait adopter les current ISA "[Best Management Practices - Managing Trees During Construction](#)". Des exemples de protection des arbres sont :

- des normes de protection des arbres;

- l'installation de clôtures de protection;
- le creusement de tranchée, le forage ou l'excavation dans le périmètre de la rhizosphère vitale des arbres;
- la taille des racines et des branches avant des travaux de construction;
- le paillage;
- la gestion de l'humidité du sol, des nutriments et de l'échange d'air;
- l'arrosage;
- la restauration après travaux de construction.

- **Indicateur 9.2.1** : L'organisation a adopté des politiques, des stratégies de planification, des ordonnances ou les meilleures pratiques de gestion qui régissent la plantation, l'établissement, l'entretien, la protection, l'enlèvement des arbres et la gestion des risques y afférents.

Orientation :

Station agricole expérimentale de l'Université d'État du New Jersey : [Best Management Practices for Tree Care](#) (cours)

Ville de Charlottesville : [Best Management Practices for Tree Preservation, Transplanting, Removal and Replacement](#)

- **Indicateur 9.2.2** : L'organisation évalue périodiquement et utilise des données à jour et évolutives sur la santé de la forêt urbaine ou communautaire, la répartition du couvert arboré, la vulnérabilité sociale et écologique et les services écosystémiques pour guider, formuler et adopter ses politiques, ses objectifs de planification, ses stratégies de gestion, ses normes d'entretien et ses objectifs de programme relatifs à la forêt urbaine ou communautaire.

Orientation :

US Climate Resilience Toolkit : [Urban Tree Canopy Assessment](#)

Nature Canada Tree Equity : [Canada's Urban Forests Bringing the Canopy to All](#)

- **Mesure de performance 9.3** : L'organisation coordonne la plantation et l'établissement d'arbres.
 - **Indicateur 9.3.1** : L'organisation a un programme de plantation et d'établissement d'arbres appropriés au site sur les propriétés publiques ou privées qu'elle gère, y compris toute infrastructure de gestion écologique des eaux pluviales, en conformité avec les meilleures pratiques de gestion à l'échelle fédérale ou régionale.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Engagement de 2 milliards d'arbres](#)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis : [Stormwater Trees: Technical Memorandum](#)

Ville d'Ottawa : [Plantation d'arbres](#)

Trees and Design Action Group : [Guides to Inform Decision-making on Urban Trees](#)

- **Indicateur 9.3.2** : L'organisation assure des soins de suivi appropriés pour tous les arbres plantés.

Orientation :

Canopy : [Caring for Trees](#)

Université du Nebraska – Lincoln Institute of Agriculture and Natural Resources : [Follow-Up Care for Newly Planted Trees](#)

- **Indicateur 9.3.3** : L'organisation soutient activement des initiatives, des politiques, des activités de liaison ou des stratégies d'aide publique qui encouragent les propriétaires privés à remplacer les arbres enlevés.

Orientation :

Service des parcs nationaux des États-Unis : [Tree Replacement: Planning, Planting, and Establishment](#)

ArborCare : [Tips for tree removal & replanting](#)

Département de l'énergie et de l'environnement du District de Columbia : [Souhaitez-vous obtenir une remise pour la plantation d'arbres dans votre propriété?](#) (document lié au site Web [Front Door](#))

Politique sur les données du gouvernement du District de Columbia : [Tree Permitting](#)

- **Indicateur 9.3.4** : La moyenne mobile sur cinq ans des arbres plantés dans la forêt urbaine est égale ou supérieure au nombre d'arbres enlevés pour quelques raisons que ce soit, en l'absence d'une tempête catastrophique.

Orientation :

L'organisation devrait à tout le moins s'efforcer de remplacer chaque arbre mort ou enlevé, afin de réduire la perte de couvert arboré.

- **Mesure de performance 9.4** : L'organisation entretient les forêts et les arbres qui sont de son ressort.
 - **Indicateur 9.4.1** : L'organisation a un programme de soins de jeunes arbres qui est aligné sur les meilleures pratiques de gestion reconnues à l'échelle fédérale ou régionale.

Orientation :

Arbor Day Foundation : [Tree Life Stages](#)

Bartlett Tree Experts : [Care for Young Trees](#)

Canopy : [Caring for Young Trees](#)

- **Indicateur 9.4.2** : L'organisation met en œuvre des stratégies proactives de gestion des ressources, de surveillance et d'entretien des arbres établis qui optimisent la santé et la longévité des arbres, la sécurité du public et l'affectation des ressources.

Orientation :

Vibrant Cities Lab : [Monitoring & Maintaining Your Urban Forest](#)

- **Indicateur 9.4.3** : L'organisation mène chaque année des évaluations visuelles systématiques de la santé, des défauts de structure et des risques d'au moins 15 % de la population d'arbres qu'elle gère, et prescrit et effectue un élagage préventif et une maintenance curative, selon les besoins, pour maintenir une forêt urbaine ou communautaire en santé qui peut coexister avec le cadre bâti.

Orientation :

L'organisation devrait inspecter chaque arbre suivant un cycle de 6 à 7 ans et effectuer l'entretien nécessaire.

Arbres Canada: [Inventaire d'arbres et cycle d'inspection des arbres](#)

Arbres Canada : [Pratiques d'élagage](#)

- **Mesure de performance 9.5** : L'organisation préserve et protège les forêts et les arbres.
 - **Indicateur 9.5.1** : L'organisation exerce le pouvoir et a la capacité de mettre en œuvre et de faire respecter les codes et les politiques de protection des arbres ainsi que les spécifications de construction.

Orientation :

L'organisation devrait exercer le pouvoir et la capacité de mettre en œuvre et de faire respecter les codes, les politiques, les normes et les spécifications de construction visant à protéger les arbres, parv le biais des examens de plans d'implantation, des inspections et de la surveillance sur place ainsi que des mesures administratives.

Les mesures administratives pourraient comprendre :

- un ordre de suspendre les travaux;
- Citations.
- la révocation d'un permis;
- la retenue d'un permis d'occupation;
- l'encaissement d'une garantie de bonne fin;
- une consigne d'atténuation;
- une action judiciaire.

- **Indicateur 9.5.2** : L'organisation fait preuve d'un engagement communautaire inclusif, de protocoles équitables et d'une programmation ciblée pour faire en sorte que les forêts et les arbres soient préservés et protégés dans tous les quartiers, sans égard à leur situation socioéconomique.

Orientation :

Community Involvement with Urban Forestry : [Trees for Energy Conservation](#)

Objectif 10 : Préparation, intervention et rétablissement relativement aux catastrophes

Limiter les effets indésirables et aider au rétablissement des collectivités et des ressources forestières après une catastrophe, grâce à la planification stratégique, à la préparation, à une intervention efficace, à la restauration et à une meilleure résilience.

- **Mesure de performance 10.1** : L'organisation planifie et se prépare de manière proactive pour faire face aux catastrophes naturelles raisonnablement prévisibles.

Orientation :

L'organisation devrait mettre en œuvre des programmes et des stratégies de prévention et d'atténuation appropriés pour réduire les risques avant un événement, y compris des sources de financement appropriées, une capacité opérationnelle, des ententes d'assistance mutuelle et des contrats ou accords permanents avec des entrepreneurs privés pour s'assurer d'une capacité d'appoint.

L'organisation devrait adopter des normes et des procédures avant un événement afin de s'assurer de la capacité de faire respecter les normes lors des activités d'intervention et de rétablissement. Elle devrait considérer la probabilité d'un événement ou d'une catastrophe dans le processus de planification. Les événements et catastrophes pourraient comprendre :

- les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les orages, les tempêtes de verglas, de neige ou de vent, les ouragans, les tornades, les canicules, les sécheresses et les inondations;
- les feux de forêt;
- les ravageurs envahissants;
- une guerre ou un autre conflit.

- **Indicateur 10.1.1** : L'organisation évalue les risques et prépare et documente des stratégies d'intervention équitables en cas de catastrophe, y compris la gestion des débris, appropriés à sa région.

Orientation :

Service des forêts du Texas : [Growing Texas – Community Planning Guide: Storms – Guide for Texas Communities](#)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis : [Disaster Debris Planning](#)

National Library of Medicine : [Disaster debris management best practice case studies](#)

- **Indicateur 10.1.2** : L'organisation met en œuvre des programmes et des stratégies appropriés de prévention et d'atténuation des risques avant un événement.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Prévention et atténuation des catastrophes](#)

ISA Texas : [Wildfire Risk Reduction Qualified Arborists](#)

- **Mesure de performance 10.2** : L'organisation met en œuvre les stratégies d'intervention adoptés en cas de catastrophe.
 - **Indicateur 10.2.1** : L'organisation mobilise des équipes d'intervention appropriées, s'intègre aux autres activités de gestion des situations d'urgence et suit les lignes directrices ou programmes de gestion des situations d'urgence, s'il y a lieu.

Orientation :

L'organisation pourrait collaborer avec des équipes comme celles des [programmes de foresterie urbaine des États](#) ou les [équipes d'intervention d'urgence dans les forêts urbaines](#).

Vibrant Cities Lab : [Emergency Operations Planning Guide for Storm Response](#)

Arbres Canada : [Préparation en cas d'urgence](#)

- **Indicateur 10.2.2** : L'organisation maximise les possibilités de préserver les arbres endommagés et de récupérer les débris ligneux afin de les utiliser de manière optimale.

Orientation :

Gouvernement de la Colombie-Britannique : [Wildlife Tree & Course Woody Debris Guidance & Policies](#)

Global Earth Repair Foundation : [Some Uses of Woody Biomass in Gardening and Regenerative Agriculture](#)

- **Mesure de performance 10.3** : L'organisation met en œuvre des stratégies de rétablissement après un événement.

Orientation :

L'organisation pourrait travailler avec d'autres organisations ou programmes, comme les suivants :

Arbor Day Foundation : [Community Tree Recovery](#)

Keep America Beautiful : [Retreet](#)

Arbres Canada : [Opération Renouvert](#)

- **Indicateur 10.3.1** : L'organisation a et met en œuvre un programme d'atténuation des risques afin de réduire le risque résiduel après un événement.

Orientation :

Service des forêts du Colorado : [Forest Restoration & Wildfire Risk Mitigation](#)

- **Indicateur 10.3.2** : L'organisation met en œuvre des stratégies de restauration, d'entretien et de replantation après un événement.

Orientation :

Service des forêts des États-Unis : [Reforestation](#)

One Tree Planted : [Reforestation](#)

- **Indicateur 10.3.3** : L'organisation évalue l'impact d'un événement et l'efficacité de ses efforts de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Orientation :

L'organisation pourrait se servir de données sur le couvert arboré urbain pour suivre les changements après les événements, afin d'évaluer les efforts de rétablissement.

Objectif 11 : Renforcement des capacités

Promouvoir l'amélioration continue dans la pratique de la gestion durable par le biais de l'éducation, de la sensibilisation, d'une dotation en ressources et d'un financement suffisants, du perfectionnement professionnel, de l'engagement, de l'intendance et de l'examen du rendement.

- **Mesure de performance 11.1** : L'organisation voit à l'adoption de budgets pour les activités de foresterie urbaine ou communautaire.
 - **Indicateur 11.1.1** : L'organisation a un budget consacré aux activités liées à la foresterie urbaine ou communautaire.

Orientation :

Vibrant Cities Lab : [Funding](#)

Arbor Day Foundation (Tree City USA) : [Qualified Expenses](#)

- **Indicateur 11.1.2** : L'organisation évalue les besoins budgétaires actuels et futurs d'après les stratégies, les situations souhaitées ou les objectifs.

Orientation :

Université d'État de Pennsylvanie : [Sustaining and Funding an Urban Forestry Program](#)

- **Mesure de performance 11.2** : L'organisation implique activement les parties intéressées.

Orientation :

Service des forêts des États-Unis, pour le National Urban and Community Forestry Advisory Council et la communauté de pratique 2016-2026, Ten-Year Urban Forestry Action Plan : [Stakeholders and Audience](#)

L'organisation devrait travailler avec les [sections de l'ISA et ses organisations associées](#) et les [comités SFI](#), s'il y a lieu, pour obtenir des progrès sur le terrain.

- **Indicateur 11.2.1** : L'organisation produit un rapport annuel sur l'engagement des décideurs, des chefs de file, des citoyens et du personnel de différents services d'après les plans de liaison et d'engagement.

Orientation :

Fifth Estate : [Scan of Urban Forestry Outreach Campaigns](#)

Ville d'Austin (Texas) : [Public Engagement Process](#)

1T.org : [Innovators](#)

- **Indicateur 11.2.2** : L'organisation travaille avec des bénévoles et tient compte du nombre d'heures travaillées, s'il y a lieu.

Orientation :

Up With Trees : [Why Volunteer?](#)

- **Mesure de performance 11.3** : L'organisation se sert d'examen du rendement pour améliorer le programme.
 - **Indicateur 11.3.1** : L'organisation recourt à un processus d'examen périodique pour évaluer la mise en œuvre des stratégies pertinentes, lesquelles définissent des étapes pour atteindre les résultats souhaités ou les objectifs fixés.

Orientation :

L'organisation devrait mettre en œuvre une gestion adaptative afin d'améliorer ses opérations.

Urban Forest Management Plan Toolkit : [Adaptive Management](#)

- **Indicateur 11.3.2** : L'organisation désigne du personnel ou des organisations pour différentes fonctions, comme : la liaison, la gestion des bénévoles, la plantation, la gestion des soins des arbres, les communications entre services, etc.
- **Mesure de performance 11.4** : L'organisation soutient le perfectionnement professionnel.
 - **Indicateur 11.4.1** : L'organisation a des gestionnaires, des équipes ou des entrepreneurs qualifiés ainsi que des titulaires de titres de compétence.

Orientation :

International Society of Arboriculture : [Credentials](#)

Forest Professionals BC : [Urban Forestry FAQs](#)

- **Indicateur 11.4.2** : L'organisation offre des possibilités de perfectionnement continu.

Orientation :

International Society of Arboriculture : [Credentials](#)

Institut forestier du Canada : [Programme de crédits d'éducation permanente](#)

Tree Fund : [TREE Fund Webinars](#)

Objectif 12 : Utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires

Assurer l'utilisation optimale du bois et réduire les déchets provenant des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 12.1** : L'organisation a une stratégie de gestion qui affirme que l'arbre vivant est l'utilisation optimale jusqu'à ce que le risque outrepassé la tolérance ou que l'arbre arrive à la fin de sa vie utile debout, qui définit quoi faire lorsque les arbres ou des parties des arbres sont enlevés et qui soutient leur meilleure utilisation en conformité avec les règlements.

Orientation :

L'organisation pourrait se servir d'un processus d'évaluation de la performance afin de fixer des objectifs en matière d'utilisation du bois urbain.

L'organisation devrait :

- utiliser une mesure adaptée aux conditions locales pour déterminer quelle matière a été récupérée et qui aurait autrement aurait été gaspillée, et de quelle manière elle l'a été;
- établir pour la chaque année des cibles égales ou supérieures aux résultats de l'année précédente dépasser;
- documenter les montants estimatifs des réductions de coûts ou des hausses de revenus à l'appui des programmes locaux;
- documenter ses achats ou son utilisation de bois urbain local dans la construction ou dans les meubles, montrant chaque année un pourcentage accru.

L'organisation pourrait adopter et utiliser les [normes USRW pour le bois urbain, récupéré et revalorisé](#) en appui à son programme sur l'utilisation du bois urbain.

- Ville de Baltimore (Maryland) : [The Baltimore Wood Project](#)

Exemple de réglementation :

- Gouvernement du Canada : [Produits réglementés pour l'agrile du frêne](#)

- **Indicateur 12.1.1** : L'organisation se fixe des cibles d'utilisation du bois provenant des forêts urbaines et communautaires, y compris des critères servant à déterminer la meilleure utilisation des différents produits en bois d'après la taille, la qualité, les circonstances et les ressources locales disponibles.

Orientation :

Les meilleures utilisations du bois urbain pourraient être :

- de le laisser aux fins d'habitat faunique, en le plaçant stratégiquement de manière à favoriser la biodiversité et la santé de la forêt;
- de le transformer en bois d'œuvre ou en d'autres produits en bois;
- de le laisser dans des espaces publics pour l'apparence naturelle, les loisirs, l'éducation en matière de conservation ou l'aménagement paysager;
- de le convertir en différents produits de la biomasse, comme le biocharbon, le biocarburant ou le paillis.

- **Mesure de performance 12.2** : L'organisation accorde de la valeur aux arbres et les gère comme des ressources à cycle complet qui sont utilisées même après leur enlèvement pour soutenir des valeurs environnementales, économiques et sociales. Elle comprend le fait que l'utilisation optimale varie selon la région et les circonstances.

Orientation :

L'organisation devrait prévoir l'utilisation du bois urbain lors des opérations de remplacement et de plantation d'arbres, en visant la meilleure utilisation éventuelle des arbres selon leur cycle complet lorsqu'ils devront être enlevés.

- **Indicateur 12.2.1** : L'organisation soutient l'utilisation locale de bois par l'investissement, l'achat ou la fourniture de matière.

Orientation :

Cambium Carbon : [Build With Carbon Smart Wood](#)

Gouvernement de l'Ontario : [Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois](#) (en anglais)

- **Indicateur 12.2.2** : L'organisation facilite la formation continue et recourt à des pratiques faisant en sorte que les arbres sont enlevés d'une manière qui soutient leur utilisation et leur valeur optimales.

Orientation :

Cambium Carbon : [The Most Sustainable Wood in the World](#)

Vidéo du Sustainable Resources Institute : [Harvesting Urban Trees with Modern Logging Equipment](#)

- **Mesure de performance 12.3** : L'organisation implique les parties intéressées et les professionnels du bois provenant des forêts urbaines ou communautaires dans le soutien d'un réseau autosuffisant pour renforcer la capacité à long terme.

Orientation :

L'organisation facilite l'engagement communautaire à l'égard de l'utilisation du bois urbain.

Urban Wood Network : [The Urban Wood Toolkit](#)

Urban Tree Alliance : [Wood Chips - Firewood - Lumber Quality Logs](#)

Vibrant Cities Lab : [Urban Wood Reuse](#)

- **Indicateur 12.3.1** : L'organisation est partie prenante d'arrangements relatifs à l'utilisation du bois urbain ou des forêts communautaires ou participe aux activités d'organisations s'occupant de l'utilisation du bois urbain ou des forêts communautaires, ou en est membre.

Orientation :

Les professionnels du bois urbain sont les arboriculteurs, les entreprises d'entretien des arbres, les transformateurs de bois et les fabricants qui suivent les meilleures normes et pratiques de l'industrie.

L'organisation pourrait soutenir les possibilités de développement de la main-d'œuvre locale et de formation professionnelle en matière d'utilisation du bois.

- **Indicateur 12.3.2** : L'organisation soutient les normes approuvées par l'industrie ou les procédures ou politiques relatives à la chaîne de traçabilité.

Orientation :

L'organisation pourrait suivre les [normes USRW pour le bois urbain, récupéré et revalorisé](#).

L'organisation pourrait suivre la [Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022](#).

Objectif 13 : Communications

Investir dans des communications efficaces en interne et à l'externe pour soutenir et promouvoir tous les aspects de la forêt urbaine et du programme de foresterie urbaine et communautaire.

- **Mesure de performance 13.1** : L'organisation a une stratégie de communication qui comprend la liaison, l'engagement et l'éducation au sujet des forêts et des arbres urbains et communautaires, des valeurs et des bienfaits qu'ils procurent et de leur besoin de gestion et de soins.

Orientation :

Arbres Canada : [Stratégie canadienne sur la forêt urbaine](#) (section « Communication et éducation du public)

L'organisation pourrait collaborer avec les [comités SFI](#) ou les [sections de la Société internationale d'arboriculture ou ses organisations associées](#) aux fins de sensibilisation, d'engagement et l'éducation.

Ville de Seattle : [Urban Forestry Communication Toolkit](#)

Green Infrastructure Ontario Coalition : [Communicating the benefits of the urban forest in a municipal context](#)

- **Indicateur 13.1.1** : L'organisation accorde la priorité à la communication bidirectionnelle et variée.

Orientation :

Arbres Canada : [Aborder la diversité, l'inclusion sociale et l'équité à travers les collaborations en foresterie urbaine](#)

- **Indicateur 13.1.2** : L'organisation recourt à plusieurs moyens pour rendre accessible et partager l'information concernant les forêts urbaines et communautaires et donnant des renseignements sur les politiques, les personnes qui en sont responsables et leurs coordonnées.

Orientation :

Cities 4 Forests : [Urban Forests for Healthier Cities: Policy, Planning, Regulations, and Institutional Arrangements – Learning Guide](#)

- **Indicateur 13.1.3** : L'organisation évalue chaque année l'efficacité des activités de communication et rajuste celles-ci au besoin.

Orientation :

L'organisation pourrait suivre une procédure semblable à celle décrite dans le document [Public Engagement Process](#) de la Ville d'Austin, au Texas.

- **Mesure de performance 13.2** : L'organisation investit dans les communications au sujet des forêts et des arbres urbains et communautaires.

Orientation :

L'organisation pourrait document les ressources utilisées dans ses communications internes et externes au sujet de la forêt et des arbres urbains.

- **Indicateur 13.2.1** : L'organisation met en œuvre une stratégie de communication et fait connaître ses réalisations en interne et à l'externe.

Orientation :

État du Missouri : [Trees Work](#)

Objectif 14 : Recherche, science et technologie

Investir dans la recherche, la science et la technologie qui soutiennent la gestion durable des ressources, et les utiliser et les promouvoir.

- **Mesure de performance 14.1** : L'organisation a une stratégie pour rester informée des développements de la recherche.
 - **Indicateur 14.1.1** : L'organisation offre du soutien permettant aux professionnels de la foresterie urbaine et communautaire et du bois urbain et communautaire d'adhérer à des associations professionnelles et de recevoir de la formation de celles-ci.

Orientation :

Society of Municipal Arborists : [Society of Municipal Arborists Membership](#)

Ontario Professional Foresters Association : [Urban Forestry](#)

- **Indicateur 14.1.2** : L'organisation participe à des groupes ou à des organisations qui élargissent l'accès à la recherche.

Orientation :

L'organisation devrait participer à des groupes de travail locaux ou régionaux sur les changements climatiques, au programme Tree City USA et les programmes affiliés, à la Sustainable Urban Forest Coalition, aux programmes de formation permanente des universités, aux programmes de foresterie urbaine de l'État ou de la province ou à des groupes semblables.

- Service des forêts des États-Unis : [National Urban and Community Forestry Advisory Council](#)
- Tree Research and Education Endowment (TREE) : [TREE FUND – Cultivating Innovation](#)
- Canadian Tree Fund : [Welcome](#)

L'organisation pourrait travailler avec les [comités SFI](#), s'il y a lieu, afin d'obtenir des progrès sur le terrain.

- **Mesure de performance 14.2** : L'organisation participe à la recherche qui fait évoluer les pratiques de la foresterie urbaine et communautaire à l'échelle locale ou à une plus grande échelle, et y investit.
 - **Indicateur 14.2.1** : L'organisation engage des ressources pour collaborer avec des parties intéressées et des partenaires afin de faire progresser la recherche en sciences sociales ou la recherche appliquée en foresterie urbaine et communautaire lorsque des occasions se présentent.

Orientation :

Les activités pourraient comprendre :

- la détermination des enjeux pertinents;
- l'aide à la collecte de données;
- le partage de données;
- la réalisation d'enquêtes auprès des parties intéressées;

- l'autorisation d'accès aux sites d'étude;
- la demande ou la fourniture de financement de la recherche.

- **Indicateur 14.2.2** : L'organisation démontre sa volonté de participer à la recherche qui fait avancer les connaissances de la foresterie urbaine et communautaire lorsque des occasions se présentent, notamment en contribuant à des projets ou en diffusant des résultats au sein de ses réseaux de pairs.

Orientation :

L'organisation pourrait se doter d'un mécanisme pour déterminer et baliser les besoins de la foresterie urbaine et de l'utilisation du bois urbain auxquels peuvent répondre les sciences sociales et ou la recherche appliquée.

L'organisation pourrait avoir un mécanisme permettant de déterminer et de mettre en pratique les résultats documentés et applicables des sciences sociales et de la recherche appliquée dans la l'engagement communautaire.

- **Mesure de performance 14.3** : L'organisation démontre son engagement à appliquer les résultats de la recherche pertinente à la gestion durable et professionnelle de sa forêt urbaine ou communautaire.

Orientation :

L'organisation prend part à des activités qui favorisent la diffusion de la recherche. Ces activités pourraient comprendre :

- la parution d'articles dans la presse populaire;
- les réseaux sociaux;
- les réseaux de pairs;
- les communautés de pratique;
- la rédaction ou la corédaction de documents.

- **Indicateur 14.3.1** L'organisation applique la recherche pertinente actuelle dans ses stratégies de gestion.

Orientation :

L'organisation pourrait énumérer des documents issus de travaux de recherche dans ses plans ou stratégies d'aménagement, comme celui de la [Ville de Kirkland, dans l'État de Washington](#).

- Service des forêts des États-Unis, pour le National Urban and Community Forestry Advisory Council et la communauté de pratique 2016-2026 : [Ten-Year Urban Forestry Action Plan](#)
- Vibrant Cities Lab : [See How Trees Improve](#)

- **Mesure de performance 14.4** : L'organisation acquiert et utilise de la technologie qui soutient la gestion durable des ressources.

Orientation :

The Davey Tree Expert Company : [Technology in Urban Forestry](#)

Canadian Geospatial and Open Data Research Partnership : [Open Data and Urban Forests – What’s Next?](#)

PlanitGeo : [TreePlotter Software Suite](#)

- **Indicateur 14.4.1** : L’organisation investit dans la formation du personnel sur les applications de la technologie qu’elle utilise pour la gestion durable des ressources.

Orientation :

L’organisation pourrait soutenir la formation en personne ou asynchrone, par exemple au moyen de la page YouTube [iTree Tools](#).

- **Indicateur 14.4.2** : L’organisation est transparente en ce qui a trait aux données recueillies par des moyens technologiques.

Orientation :

L’organisation pourrait tenir un tableau de bord en ligne pour son inventaire des arbres. Exemple : le site Web [Westerville Transparency Hub](#) de la Ville de Westerville, en Ohio.

- **Indicateur 14.4.3** : L’organisation se sert de la technologie et de données connexes pour promouvoir un accès équitable aux forêts urbaines et communautaires dans son territoire de compétence.

Orientation :

L’organisation pourrait se servir de l’indice de répartition équitable des arbres d’American Forests pour favoriser l’accès équitable aux arbres et aux forêts ainsi qu’à leurs bienfaits. Exemple : [Ville de Détroit \(Michigan\)](#).

Objectif 15 : Conformité avec les lois et règlements

Se conformer aux lois et règlements applicables et reconnaître les droits des peuples autochtones.

- **Mesure de performance 15.1** : L’organisation se conforme aux lois et règlements applicables en matière de foresterie urbaine ou communautaire et sur les aspects sociaux et environnementaux connexes.

Orientation :

Gouvernement du Canada : [Lois forestières du Canada](#)

Service des forêts des États-Unis : [Urban Forests](#)

- **Indicateur 15.1.1** : L’organisation a accès aux lois et règlements pertinents à des endroits appropriés.

- **Indicateur 15.1.2** : L'organisation a un système pour assurer sa conformité avec les lois et règlements applicables.
- **Indicateur 15.1.3** : L'organisation démontre son engagement à se conformer aux lois et règlements par l'information disponible sur les mesures réglementaires.
- **Mesure de performance 15.2** : L'organisation se conforme à toutes les lois sociales applicables à l'échelle fédérale, provinciale, de l'État ou locale dans le pays où elle exerce ses activités.

Orientation : L'Encyclopédie canadienne : [Naviguer « Lois et programmes sociaux »](#)

- **Indicateur 15.2.1** : L'organisation a une politique écrite qui démontre son engagement à se conformer aux lois sociales, comme celles portant sur les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion, les mesures contre la discrimination et le harcèlement, l'indemnisation des accidents du travail, les droits des peuples autochtones, le droit de savoir des travailleurs et des collectivités, les salaires, le droit à la syndicalisation ainsi que la santé et la sécurité au travail.
- **Indicateur 15.2.2** : L'organisation respecte les droits des travailleurs et des représentants du personnel d'une manière qui est conforme à l'intention des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Orientation :
[Organisation internationale du travail](#)

- **Mesure de performance 15.3** : L'organisation reconnaît et respecte les droits des peuples autochtones.

Orientation :

Objectif 8 (« Reconnaissance et respect des droits des Autochtones »), dans les [Conseils de mise en œuvre des normes et règles SFI 2022](#)

- **Indicateur 15.3.1** : L'organisation élabore ou a élaboré et met en œuvre une politique écrite comportant l'engagement à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones. Cette politique renvoie à un programme comprenant :
 - l'utilisation des ressources et de l'information disponibles pour connaître les peuples autochtones dont les droits peuvent être touchés par les activités de gestion des forêts urbaines et communautaires de l'organisation;
 - la reconnaissance du cadre établi des droits juridiques, coutumiers et ancestraux tels que décrits dans : i. la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; ii. les lois et règlements fédéraux, provinciaux et de l'État; iii. les traités, conventions et autres arrangements constructifs entre les gouvernements et les peuples autochtones;

- une formation appropriée du personnel et des entrepreneurs afin que l'organisation puisse remplir ses responsabilités en vertu de l'objectif 15 de la présente norme.
- **Indicateur 15.3.2** : La politique écrite est accessible au public.

Objectif 16 : Présentation de rapports

Accroître la transparence et faire rapport annuellement des progrès accomplis en ce qui a trait à la conformité avec la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.

- **Mesure de performance 16.1** : L'organisation rend compte annuellement à la société SFI de sa conformité avec la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.
 - **Indicateur 16.1.1** : L'organisation répond rapidement au questionnaire servant à la préparation du rapport d'avancement annuel de la SFI.
 - **Indicateur 16.1.2** : L'organisation tient des registres pour toutes les catégories de renseignements nécessaires aux fins du questionnaire servant à la préparation du rapport d'avancement annuel de la SFI.

Orientation :

L'organisation devrait tenir des registres selon les règles et règlements locaux, régionaux et nationaux appropriés.

- **Indicateur 16.1.3** : L'organisation conserve des copies des questionnaires antérieurs remplis afin de documenter les progrès et les améliorations et prouver la conformité avec la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.
- **Mesure de performance 16.2** : L'organisation présentera à la société SFI un rapport sommaire, préparé par l'organisme certificateur, après un audit de certification, de recertification ou de surveillance selon la Norme SFI de durabilité des forêts urbaines et communautaires.
 - **Indicateur 16.2.1** : Le rapport sommaire de l'audit soumis par l'organisation (dont un exemplaire obligatoirement en anglais) devra comprendre, à tout le moins :
 - le nom de l'organisation faisant l'objet de l'audit et celui de son représentant de la SFI;
 - une description générale de la forêt urbaine de l'organisation visée par l'audit;
 - le nom de l'organisme certificateur et du responsable d'audit (les noms des membres de l'équipe d'audit et des experts techniques peuvent être inclus, à la discrétion de l'équipe d'audit et de l'organisation);
 - une description du processus, des objectifs et de la portée de l'audit;
 - les dates auxquelles l'audit a été mené et terminé;

- une description des indicateurs de remplacement utilisés dans l’audit, s’il y a lieu, ainsi que la justification de chacun;
- un résumé des constatations, y compris des descriptions générales de la preuve de la conformité et de toute non-conformité ainsi que les plans de mesures correctives pour y remédier, les possibilités d’amélioration et les pratiques exceptionnelles;
- la décision de certification.

Le rapport sommaire de l’audit sera publié dans le site Web de la SFI (<forests.org>) pour que le public puisse l’examiner.

Orientation :
Sustainable Forestry Initiative : [Audits et rapports](#)

Glossaire

accès équitable aux arbres, équité d’accès aux arbres (<i>tree equity</i>)	Un accès équitable aux arbres est atteint lorsque le couvert arboré d’une collectivité est suffisant pour permettre aux résidents de profiter des bienfaits sanitaires, économiques et autres que procurent les arbres.
adaptation (<i>adaptation</i>)	L’adaptation aux changements climatiques se rapporte aux actions qui en réduisent les effets néfastes, tout en tirant parti des nouvelles possibilités qu’ils offrent. Elle comprend l’ajustement de politiques et d’actions en raison de changements observés ou prévus du climat.
agent dommageable (<i>damaging agent</i>)	Facteur qui a une incidence négative sur la vitalité d’un arbre et sa valeur environnementale et économique (Wulff, 2011).
atténuation (<i>mitigation</i>)	1. L’atténuation des changements climatiques consiste en des actions visant à limiter l’ampleur ou le taux du réchauffement planétaire et ses effets. Elle comprend généralement la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à l’activité humaine. 2. Réduction d’un effet ou d’un impact (p. ex. de l’enlèvement d’arbres).
auditeur (<i>auditor</i>)	Personne ayant la compétence nécessaire pour mener un audit (ISO 19011:2018).
biodiversité (<i>biological diversity/biodiversity</i>)	Variété et abondance des formes de vie, des processus, des fonctions et des structures des plantes, des animaux et des autres organismes vivants, y compris la complexité relative des espèces, des communautés, des réservoirs de gènes et des écosystèmes à différentes échelles spatiales (locale, régionale, mondiale).
bois urbain (<i>urban wood</i>)	Biomasse ligneuse récupérée des milieux urbains à d’autres fins, souvent pour leur utilisation optimale. Le bois urbain est une ressource abondante, locale et renouvelable ayant des caractéristiques uniques pour la conception.
cadre bâti (<i>built environment</i>)	Ouvrages, éléments et installations de construction humaine constituant l’environnement dans lequel des gens vivent et travaillent.
certification SFI (<i>SFI certification</i>)	Processus de vérification systématique et consignée par écrit visant à obtenir et à évaluer objectivement des éléments de preuve pour déterminer si un participant au programme se conforme aux Normes et règles SFI.
changements climatiques (<i>climate change</i>)	Variation statistiquement significative de l’état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes, généralement pendant

	des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dûs à des processus internes naturels ou à des mécanismes de forçages externes ou à des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (définition empruntée au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC]).
classification des terres (<i>land classification</i>)	Stratification des terres en fonction de classes suffisamment homogènes portant sur les caractéristiques physiques, la végétation et la mise en valeur.
collectivité diversifiée (<i>diverse community</i>)	Groupe, collectivité ou organisation dans lequel ou lesquelles existe une variété de caractéristiques sociales et culturelles.
comité SFI/comité de mise en œuvre des normes SFI (<i>SFI Implementation Committee</i>)	Comité à l'échelle d'une région, d'une province ou d'un État organisé par des organisations certifiées afin de faciliter ou de gérer les programmes et les alliances favorisant l'essor du programme SFI et l'aménagement forestier durable.
communauté naturelle (<i>natural community</i>)	Combinaison de plantes et d'animaux indigènes qui se trouve normalement à un endroit donné. Les perturbations de cause humaine sont minimales ou sont conformes à un régime de perturbations historique (p. ex. le brûlage dirigé), la communauté naturelle se rétablit après de telles perturbations ou ces perturbations se situent dans les limites des variations naturelles (d'après NatureServe).
connaissances forestières traditionnelles (<i>traditional forest-related knowledge</i>)	Connaissances concernant la forêt acquises et maintenues par les Autochtones par suite de leur utilisation ou occupation traditionnelles des terres forestières.
conservation (<i>conservation</i>)	1. Protection de l'habitat d'une plante ou d'un animal. 2. Gestion d'une ressource naturelle renouvelable avec l'objectif de maintenir sa productivité à perpétuité tout en permettant une utilisation humaine compatible.
diversité (<i>diversity</i>)	1. La diversité renvoie aux différences individuelles ou sociales. Il s'agit notamment de différences psychologiques, physiques et sociales entre les individus, comme la race, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la classe économique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et les capacités mentales et physiques. 2. La variété et l'abondance des formes de vie, des processus, des fonctions et des structures des plantes, des animaux et des autres organismes vivants, y compris la complexité relative des espèces, des communautés, des ensembles génétiques et des écosystèmes aux échelles locale, régionale ou mondiale.
dommages de cause humaine (<i>human damage</i>)	Blessures aux arbres et aux forêts causées par l'activité humaine, comme le compactage du sol, les impacts de tondeuse ou de débroussailluse sur les troncs ou un émondage inapproprié.
droits des peuples autochtones (<i>Indigenous Peoples' rights</i>)	Les droits des autochtones (parfois appelés droits ancestraux) renvoient aux pratiques, aux traditions et aux coutumes qui distinguent la culture unique de chaque Première Nation et qui avaient cours avant le contact avec les Européens. Il s'agit de droits que certains peuples autochtones du Canada possèdent du fait de l'utilisation et de l'occupation de longue date du territoire par leurs ancêtres. Les droits de certains peuples de chasser, de trapper et de pêcher sur les terres ancestrales sont des exemples des droits des peuples autochtones. Ces droits varient d'un groupe à un autre, selon les coutumes, les pratiques et les traditions faisant partie de leur culture distinctive. Les droits des peuples autochtones sont protégés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i> .
endémique (<i>endemic</i>)	Indigène dans une région.

équipe d'audit (<i>audit team</i>)	Un ou plusieurs auditeurs qui réalisent un audit, avec l'aide au besoin, d'experts techniques (ISO 19011:2018).
espèce d'arbre exotique (<i>exotic tree species</i>)	Espèce d'arbre introduite hors de son aire naturelle. Ne comprend pas les espèces qui se sont naturalisées dans un territoire et qui s'y reproduisent naturellement. (Remarque : Les hybrides d'espèces indigènes ou de plantes indigènes obtenus dans le cadre de programmes d'amélioration génétique et de biotechnologie des arbres ne sont pas considérés comme des espèces exotiques.)
espèce envahissante (<i>invasive species</i>)	Espèce originaire d'un autre pays ou d'une autre région géographique et introduite hors de son aire de répartition naturelle, dont les populations dans le nouveau milieu peuvent ne pas être aussi régulées et qui peut donc devenir une espèce parasite ou nuisible.
établissement (<i>site</i>)	Lieu où une entreprise exerce ses activités de manière permanente.
expert technique (technical expert)	Personne qui apporte à l'équipe d'audit des connaissances ou une expertise particulières (ISO 19011 2018, 3.16).
faune (<i>wildlife</i>)	Ensemble des populations animales terrestres et aquatiques (marines ou d'eau douce).
faune aquatique (<i>aquatic species</i>)	Animaux qui vivent sur l'eau ou dans l'eau à une étape ou une autre de leur développement.
foresterie (<i>forestry</i>)	Profession englobant la science, l'art et la pratique de mettre en valeur, de gérer, d'utiliser et de conserver les forêts et leurs ressources d'une manière durable, en fonction d'objectifs, de besoins et de valeurs ciblés.
foresterie durable (<i>sustainable forestry</i>)	Foresterie permettant de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, en pratiquant une éthique de gestion des terres qui intègre le reboisement et la gestion, la culture, le soin et la récolte d'arbres afin d'en tirer des produits utiles et des services écosystémiques comme la conservation des sols, de la qualité de l'air et de l'eau, du carbone, de la biodiversité, des habitats fauniques, notamment aquatiques, des possibilités de loisirs et de la qualité visuelle.
foresterie urbaine (<i>urban forestry</i>)	Gestion des arbres naturellement présents ou plantés, ainsi que des plantes connexes, dans les collectivités ou secteurs urbains.
forestier urbain (<i>urban forester</i>)	Personne formée en foresterie urbaine ou pratiquant celle-ci.
forêt ancienne (<i>old-growth forests</i>)	Écosystème forestier caractérisé par de vieux arbres et des attributs structuraux relatifs à cet écosystème, tels la dimension des arbres, la présence de débris ligneux au sol, la hauteur du couvert forestier et la composition des espèces. Les organisations certifiées devraient utiliser une définition adaptée à leur région et aux types de forêts qui s'y trouvent.
forêt à valeur de conservation exceptionnelle (<i>forest with exceptional conservation value</i>)	Espèces ou communauté écologique en voie d'extinction (G1) ou vulnérables (G2).
forêt communautaire	Aux États-Unis, terme utilisé pour les petites collectivités qui ne considèrent

<i>(community forest)</i>	pas comme étant urbaines (voir « forêt urbaine »). Il est à noter que le terme « forêt communautaire » est souvent utilisé en lien avec la foresterie communautaire, décrite comme une approche participative de la gestion forestière, dans laquelle la population des villes et des villages gère des espaces forestiers en fonction d'une gamme de valeurs écologiques et socioéconomiques. Pour en savoir plus, voyez le rapport du Trust for Public Lands intitulé <i>Community Forests: A Path to prosperity and connection</i> et le <u>programme des forêts communautaires</u> du Service des forêts des États-Unis. Au Canada, une forêt communautaire est un écosystème dominé par les arbres géré par la collectivité en fonction de valeurs et bienfaits communautaires multiples. Bien que cette définition renvoie à des contextes urbains, la plupart des conceptions de forêts communautaires au Canada se rattachent à de petites collectivités rurales et leur arrière-pays (d'après Duinker et al., 1995).
forêt urbaine (<i>urban forest</i>)	Arbres, forêts, espaces verts et composantes abiotiques, biotiques et culturelles connexes dans des espaces s'étendant d'un centre urbain jusqu'à la périphérie. Les forêts urbaines peuvent comprendre des parcs, des arbres de rue, des boulevards paysagers, des jardins, des promenades riveraines et côtières, des corridors de verdure, des corridors fluviaux, des terres humides, des réserves naturelles, des brise-vent et des arbres utilitaires sur d'anciens sites industriels. Grâce aux liens prévus entre les espaces verts, les forêts urbaines constituent l'infrastructure verte dont dépendent les collectivités (Service des forêts des États-Unis).
Gestion intégrée de la végétation (<i>integrated plant management</i>)	Programme exhaustif visant à gérer la santé, la structure et l'apparence des végétaux dans le paysage, semblable à la lutte antiparasitaire intégrée. Voir aussi « soin des végétaux ».
grade universitaire (<i>degree</i>)	Grade universitaire officiel (p. ex. baccalauréat) ou l'équivalent.
habitat (<i>habitat</i>)	1. Unité de surface dans l'environnement. 2. Milieu naturel ou autre (y compris le climat, les ressources alimentaires, le couvert végétal et l'eau) où un animal, une plante ou une population animale ou végétale vit et se développe naturellement ou normalement.
habitat aquatique (<i>aquatic habitat</i>)	Espace constitué principalement d'eau et offrant des ressources et des conditions environnementales permettant la présence, la survie et la reproduction d'individus d'une espèce donnée.
importance culturelle (d'-) (<i>culturally important</i>)	Qui revêt de l'importance pour des activités ou des croyances humaines ou en raison de son caractère représentatif de ces activités ou croyances (p. ex. cimetières et lieux sacrés).
importance écologique (d') (<i>ecologically important</i>)	Sont d'importance écologique les communautés naturelles et les caractéristiques biologiques, écologiques ou physiques qui, par elles-mêmes ou en réseau, contribuent de façon importante à la productivité, à la biodiversité et à la résilience d'un écosystème. Les aires d'importance écologique peuvent se reconnaître par la présence d'espèces ou de communautés naturelles qui font partie intégrante de l'identité ou de la fonction d'un écosystème, mais qui peuvent être peu fréquentes dans le paysage, y compris les espèces désignées aux niveaux S ou G de NatureServe, à la discrétion de l'organisation certifiée.
indicateur (<i>indicator</i>)	Mesure particulière qui renseigne sur la performance d'un organisme aux plans de la foresterie et de l'environnement, et qui fait partie intégrante de l'évaluation de la conformité avec les normes SFI 2022, selon leurs objectifs et leurs mesures de performance.

indigène (<i>native</i>)	Espèce ou communauté écologique naturellement présente dans un territoire et sans que ce soit une conséquence directe ou indirecte d'une activité humaine récente (définition de la cartographie des écorégions niveaux I et II d'Amérique du Nord).
information disponible sur l'application de la loi (<i>available regulatory action information</i>)	Statistiques ou données sur la conformité réglementaire recueillies par un organisme gouvernemental (fédéral, provincial, d'État ou local). (Remarque : Même si l'objectif est la conformité avec les lois, il est recommandé aux organismes certificateurs de se concentrer sur l'esprit des lois et sur la conformité générale avec les lois plutôt que sur les écarts isolés ou exceptionnels.)
infrastructure verte (<i>green infrastructure</i>)	Plantes vivantes et matériaux naturels dans les espaces bâtis. Peuvent être intégrés à l'infrastructure grise (services publics, surfaces revêtues et bâtiments) pour assurer la gestion des eaux pluviales, le contrôle de l'érosion control, la réduction des fluctuations de température et d'autres fonctions écologiques importantes.
inventaire forestier (<i>forest inventory</i>)	1. Ensemble de méthodes d'échantillonnage objectives visant à quantifier, à des fins d'aménagement, la répartition spatiale, la composition et le changement de paramètres forestiers, avec un niveau déterminé de précision. 2. Données fournies par tel inventaire.
lutte antiparasitaire intégrée (<i>integrated pest management</i>)	Examen minutieux de toutes les techniques de lutte antiparasitaire disponibles et l'intégration ultérieure de mesures appropriées qui entravent le développement de populations de ravageurs et maintiennent les pesticides et autres interventions à des niveaux économiquement justifiés qui réduisent les risques pour la santé humaine et l'environnement (FAO, 2018).
mare printanière (<i>vernal pool</i>)	Terre humide saisonnière contenant suffisamment d'eau durant la période de reproduction des amphibiens et caractérisée par l'absence de poisson et la présence d'une faune de terre humide.
meilleure information scientifique (<i>best scientific information</i>)	Information factuelle disponible et généralement acceptée par la communauté scientifique, par exemple une information scientifique de source gouvernementale ou autre, vérifiée par des essais sur le terrain dans toute la mesure du possible et soumise au jugement de pairs.
meilleures pratiques de gestion (<i>best management practices/BMPs</i>)	Pratiques ou combinaisons de pratiques de protection de la qualité de l'eau déterminées par une administration fédérale, provinciale, d'État ou locale, ou par une autre entité responsable, après l'évaluation d'un problème, l'examen des pratiques de remplacement et une participation appropriée du public, comme étant les plus efficaces et les plus commodes (compte tenu des considérations techniques, économiques et institutionnelles) pour réaliser une activité d'aménagement forestier dans le respect de l'environnement.
menacée ou en voie de disparition (<i>threatened and endangered</i>)	Inscrit sur la liste prévue à la Loi sur les espèces sévèrement en péril (« Endangered Species Act ») des États-Unis ou à la Loi sur les espèces en péril du Canada ou à une loi pertinente de l'état ou de la province comme devant faire l'objet d'une protection.
mesure de performance (<i>performance measure</i>)	Moyen d'évaluer l'atteinte d'un objectif.

milieu riverain (<i>riparian area</i>)	Milieu de transition caractérisé par la végétation ou la géomorphologie en bordure d'un ruisseau, d'une rivière, d'un lac, d'une terre humide ou d'un autre plan d'eau.
objectif (<i>objective</i>)	Dans la Norme de durabilité des forêts urbaines et communautaires de la SFI, un but fondamental de l'aménagement forestier durable.
organisation, organisme (<i>organization</i>)	Personne ou groupe de personnes ayant ses propres fonctions assorties des responsabilités, des pouvoirs et des relations lui permettant d'atteindre ses objectifs.
organisme certificateur (<i>certification body</i>)	Tierce partie indépendante accréditée par : <ul style="list-style-type: none"> • L'ANSI-ASQ National Accreditation Board (ANAB), comme ayant compétence pour mener des certifications selon la Norme d'aménagement forestier SFI 2022, la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2022, la Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022, la Norme d'approvisionnement certifié SFI 2022, le Module de certification collective SFI de terres de petites dimensions ou le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les peuples et les familles autochtones. • Le Conseil des normes du Canada (CCN), comme ayant compétence pour mener des certifications selon la Norme d'aménagement forestier SFI 2022, la Norme d'approvisionnement en fibre SFI 2022, la Norme de chaîne de traçabilité SFI 2022, la Norme d'approvisionnement certifié SFI 2022, le Module de certification collective SFI de terres de petites dimensions ou le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les peuples et les familles autochtones.
partie intéressée (<i>interested party</i>)	Personne, groupe, communauté ou organisation ayant un intérêt direct envers le sujet de la norme. Autre terme pour désigner les parties prenantes ou les intervenants.
paysage (<i>landscape</i>)	1. Mosaïque spatiale englobant plusieurs écosystèmes, reliefs et communautés végétales sur un territoire défini, sans égard à la propriété ou à d'autres limites artificielles, avec un agencement qui se répète de façon similaire. 2. Portion de territoire caractérisée par : a) des conditions biogéoclimatiques similaires qui influent sur le potentiel des sites; b) des régimes historiques similaires de perturbations qui ont influencé la structure et la composition spécifique de la végétation; c) une étendue suffisante pour englober une gamme de conditions d'habitat pour des communautés naturelles (exception faite de quelques espèces de grande taille ayant des domaines vitaux étendus, comme les loups).
pesticide le moins toxique et à spectre le plus étroit (<i>least-toxic and narrowest-spectrum pesticide</i>)	Préparation chimique utilisée pour lutter contre des organismes nuisibles à un endroit précis, qui réduit au minimum l'impact sur les organismes non ciblés et cause le moins d'impact sur le site tout en permettant de respecter les objectifs de gestion. Ces objectifs devraient être établis en tenant compte de l'organisme cible, du degré de contrôle requis, du coût et d'autres facteurs, comme la saison et le moment de l'application, la dose et la méthode d'application, les conditions du terrain et de la forêt et la présence ou non d'étendues d'eau.

Peuples autochtones (<i>Indigenous Peoples</i>)	Ensemble des peuples autochtones résidant au Canada et aux États-Unis. Le terme est plus particulièrement défini aux États-Unis comme étant les membres des tribus reconnues par l'administration fédérale, et au Canada, par le paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982. Aux États-Unis, le Bureau des affaires indiennes du département de l'Intérieur publie la liste des 573 tribus reconnues par l'administration fédérale. Au Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada établit la liste des 619 Premières nations reconnues. Les collectivités métisses possédant des droits au sens du paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 comprennent les membres dirigeants du Ralliement national des Métis et du Conseil général des établissements métis.
plan de gestion de forêt urbaine (<i>urban forest management plan</i>)	Document décrivant la façon dont seront atteints les objectifs de foresterie urbaine dans un délai déterminé. Il comprend des tâches, des priorités, des meilleures pratiques de gestion, des normes, des spécifications, des budgets et des analyses de la dotation en personnel.
plan d'entretien (<i>maintenance plan</i>)	Plan de mise en œuvre, de travaux ou d'action à court terme (généralement d'un à deux ans) pour l'entretien de la forêt et des arbres urbains d'une organisation.
plan directeur (<i>master plan</i>)	Feuille de route donnant de l'information détaillée, des recommandations et les ressources nécessaires pour gérer de manière efficace et préventive et faire croître le couvert arboré d'une collectivité. Il expose surtout une vision commune de l'avenir de la forêt urbaine afin d'inspirer et d'impliquer les parties intéressées dans le soin et la protection des arbres.
plantation (<i>planting</i>)	Établissement d'un groupe ou d'un peuplement de jeunes arbres, par ensemencement direct ou par la plantation de semis ou de plantules.
politique (<i>policy</i>)	Engagement écrit à atteindre un objectif ou à mettre en œuvre un programme ou un plan précis pour atteindre un objectif ou un résultat spécifique.
pratique (<i>practice</i>)	Application ou utilisation concrète d'une idée, d'une croyance ou d'une méthode, par opposition aux théories qui s'y rattachent.
principe (<i>principle</i>)	Vision et orientation pour la gestion durable de la forêt, telles qu'exprimées dans les principes des normes de la SFI.
Procédures d'audit et accréditation des auditeurs aux fins des normes SFI 2022 (<i>SFI 2022 Audit Procedures and Auditor Qualifications and Accreditation</i>)	Principes et lignes directrices énonçant les exigences particulières imposées aux organisations certifiées et aux organismes certificateurs pour la réalisation d'audits selon les normes d'aménagement forestier, d'approvisionnement en fibre, de chaîne de traçabilité ou d'approvisionnement certifié SFI 2022, le Module de certification collective SFI de terres de petites dimensions ou le Module de certification SFI d'aménagement forestier à petite échelle pour les peuples, les familles et les collectivités autochtones.
professionnel qualifié en matière de ressources (<i>qualified resource professional</i>)	Personne dont la formation et l'expérience lui permettent de faire des recommandations d'aménagement forestier. Il s'agit, par exemple, d'un forestier, d'un pédologue, d'un hydrologue, d'un ingénieur forestier, d'un écologiste forestier, d'un ichtyobiologiste, d'un biologiste de la faune ou d'un spécialiste ayant reçu une formation technique dans de pareils domaines.
programme (<i>program</i>)	Système, processus ou ensemble d'activités organisé visant à respecter un objectif ou une mesure de performance.

protection/fait de protéger (<i>protection/to protect</i>)	Maintien à long terme de l'état ou de l'intégrité de certaines caractéristiques ou valeurs pertinentes, incluant la gestion, en appliquant des stratégies de conservation appropriées qui tiennent compte des patrons historiques des perturbations, de la santé de la forêt et du risque d'incendie.
reboisement (<i>reforestation</i>)	Rétablissement d'un couvert forestier, soit naturellement, soit par l'ensemencement ou la plantation de semis.
réduire au minimum (<i>minimize</i>)	Limiter à ce qui est nécessaire et approprié pour réaliser la tâche définie ou atteindre l'objectif visé.
régénération naturelle (<i>natural regeneration</i>)	Établissement d'une plante ou de plantes d'une certaine classe d'âge par ensemencement naturel, germination, drageonnage ou marcottage naturels.
résilience (<i>resilience/resiliency</i>)	Capacité globale de se rétablir après les perturbations anthropiques ou naturelles.
responsable d'audit (<i>lead auditor</i>)	Auditeur désigné pour diriger une équipe d'audit. Aussi appelé « chef d'équipe d'audit » (ISO 19011:2018, 3.14, note 1).
santé de la forêt (<i>forest health</i>)	Condition perçue d'une forêt fondée sur des facteurs tels que l'âge, la structure, la composition, la fonction, la vigueur, la présence d'insectes ou de maladies et la résilience face aux perturbations.
santé des sols (<i>soil health</i>)	Capacité continue des sols de fonctionner comme un écosystème vivant vital qui soutient les plantes, les animaux et les humains (Département de l'agriculture des États-Unis).
service écosystémique (<i>ecosystem service</i>)	Composante de la nature appréciée, consommée ou utilisée directement pour le bien-être humain.
sévèrement en péril (<i>critically imperiled</i>)	Se dit des plantes, des animaux ou des communautés qui sont extrêmement rares à l'échelle mondiale ou qui sont particulièrement menacés d'extinction en raison de certains facteurs; le terme « G1 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, il reste au plus cinq stations ou populations, un très petit nombre d'individus (moins de 1 000), de petites superficies (moins de 809 ha) ou de petites longueurs (moins de 16 km). (On trouvera de plus amples renseignements sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » du chapitre 7 des Normes et Règles SFI 2022.)
SFI/société SFI/Sustainable Forestry Initiative (<i>SFI/SFI Inc./Sustainable Forestry Initiative</i>)	SFI est un organisme sans but lucratif visé par l'alinéa 501c)(3) du Code fédéral des impôts des États-Unis et l'unique responsable du maintien, de la supervision et de l'amélioration du programme SFI. Elle voit à tous les éléments du programme SFI, y compris les normes SFI, dont les certifications d'aménagement forestier, d'approvisionnement en fibre et de chaîne de traçabilité, les labels et le marketing. Elle est régie par un conseil d'administration triple assurant une représentation égale des secteurs social, environnemental et économique.
site (<i>site</i>)	Endroit où pousse une plante ou un peuplement forestier, considéré sous l'angle de son environnement, notamment parce que celui-ci détermine le type et la qualité de la végétation qui peut y être soutenue (Society of American Foresters, <i>Dictionary of Forestry</i>).
site d'intérêt particulier (<i>special site</i>)	Site qui comporte des caractéristiques de grande importance écologique, géologique ou culturelle.

soin des végétaux (<i>plant health care</i>)	Programme exhaustif visant à gérer la santé, la structure et l'apparence des végétaux dans le paysage.
solution fondée sur la nature (<i>nature-based solution</i>)	Pratiques de planification, de conception, de gestion environnementale et d'ingénierie durables qui intègrent des éléments ou processus naturels au cadre bâti afin de favoriser l'adaptation et la résilience.
stratégie (<i>strategy</i>)	Système organisé, processus, plans ou ensemble d'activités visant à atteindre un but ou un objectif.
système de surveillance vérifiable (<i>verifiable monitoring system</i>)	Système qui peut être audité par une tierce partie et qui comprend : 1. un moyen de caractériser la zone d'approvisionnement en bois et en fibre d'un participant au programme, laquelle peut comprendre des sources certifiées selon une norme imposant la conformité avec les meilleures pratiques de gestion, et notamment des exploitants forestiers certifiés; 2. un processus pour déterminer et utiliser les sources de données disponibles (p. ex. les programmes de surveillance de l'État ou de la province et les dossiers de certification des fournisseurs) lors de l'application des meilleures pratiques de gestion; 3. une méthode pour évaluer la performance des fournisseurs, au besoin, pour compléter les données disponibles.
système d'information géographique (<i>geographic information system/GIS</i>)	Ensemble structuré de systèmes informatiques, de personnes, de connaissances et de méthodes pour la saisie, la mémorisation, la mise à jour, la manipulation, l'analyse, la visualisation et la présentation d'informations géographiquement localisées.
terre humide (<i>wetland</i>)	1. Endroit saturé d'eau, en saison ou en permanence, caractérisé par une végétation hygrophyle ou capable de tolérer les inondations périodiques; 2. Une terre humide peut être arborescente, arbustive ou ouverte et être une tourbière oligotrophe (<i>bog</i>), une tourbière minérotrophe (<i>fen</i>), un marécage, un marais ou un plan d'eau peu profonde; 3. Elle peut aussi être un système stagnant (p. ex. une tourbière oligotrophe), avoir un écoulement lent (p. ex. une tourbière minérotrophe ou un marécage) ou présenter un niveau d'eau variable (p. ex. un marais ou un plan d'eau peu profonde).
terre publique (<i>public land</i>)	Terre que possède ou administre un organisme gouvernemental (d'échelle fédérale, provinciale ou municipale), exception faite des terrains privés sur lesquels un organisme gouvernemental peut avoir une servitude ou d'autres droits.
vérification et certification par un tiers (<i>third-party verification and certification</i>)	Évaluation de la conformité avec les Normes et règles SFI 2022 mené par un organisme certificateur accrédité selon les exigences du chapitre 10 (« Procédures d'audit et accréditation des auditeurs aux fins des normes SFI 2022 ») des Normes et règles SFI 2022 et de la norme ISO 19011.
vulnérable (<i>imperiled</i>)	Se dit d'une plante, d'un animal ou d'une communauté qui est rare à l'échelle mondiale ou qui est particulièrement menacé de disparition ou d'élimination en raison de certains facteurs; le terme « G2 » est souvent utilisé pour décrire une telle situation. En général, cela signifie qu'il reste de six à 20 stations, un petit nombre d'individus (de 1 000 à 3 000), une aire de répartition restreinte (de 809 à 4 047 ha) ou un faible étalement linéaire (de 16 à 80,5 km). De plus amples renseignements se trouvent sous le titre « Forêts à valeur de conservation exceptionnelle » au chapitre 7 des Normes et règles SFI 2022).